

Groupe de travail n° 8

Analyse des causes des violences sexuelles dans l'Église

Feuille de route du groupe de travail

Analyse des causes des violences sexuelles au sein de l'Église (R 2)

- Expliciter le caractère systémique des abus.
- Travailler de près le volet historique du rapport de la Ciase.
- Donner un avis sur les analyses esquissées par le rapport de la Ciase.
- Faire un état des lieux et donner des pistes pour avancer sur les sujets suivants : morale sexuelle et abus ; célibat et abus ; expliquer la prévalence d'abus masculin ; relation possible entre sacralisation des personnes et abus.
- Qu'est-ce que le cléricalisme ? De quelles manières s'exerce-t-il ?
- Préciser si les causes repérées sont toujours d'actualité. Y-a-t-il des causes nouvelles ?

Sommaire

1. Introduction	190
2. Analyse et fruits de la réflexion.....	192
I. Première orientation majeure : le cléricisme.....	192
<i>Un mot piégé.....</i>	<i>192</i>
<i>Ce qu'il faut entendre par cléricisme.....</i>	<i>193</i>
<i>Un pouvoir confisqué, monopolistique, non-assumé.....</i>	<i>193</i>
<i>Le monopole de la reconnaissance des charismes et des ministères.....</i>	<i>194</i>
<i>La sacralisation de la personne du prêtre</i>	<i>196</i>
<i>Dévolement du sacré, profanation des personnes et des sacrements.....</i>	<i>197</i>
<i>Le célibat</i>	<i>198</i>
II. Deuxième orientation majeure : l'asphyxie de l'entre-soi	200
<i>Absence d'écoute des victimes, culture du silence et du secret</i>	<i>200</i>
<i>Un monde clos, sans altérité</i>	<i>202</i>
<i>Manque de liens avec la justice séculière.....</i>	<i>203</i>
<i>Une fermeture au monde qui favorise les emprises.....</i>	<i>204</i>
III. Troisième orientation majeure : morale, anthropologie.....	207
<i>Une morale dévoyée pour culpabiliser et réduire les victimes au silence</i>	<i>207</i>
<i>Une morale sexuelle centrée sur la norme au détriment de la personne</i>	<i>208</i>
<i>Une morale négative, qui suspend la miséricorde au péché.....</i>	<i>209</i>
<i>Une morale idéalisée et inaccessible, qui n'encourage pas le véritable progrès moral</i>	<i>211</i>
<i>Une confusion nocive entre l'objet et le sujet de l'action ou du regard.....</i>	<i>212</i>
<i>Des dévoiements trop répandus de l'Écriture et de la Tradition.....</i>	<i>213</i>
3. Conclusion	215
4. Synthèse.....	216
5. Annexes.....	221
Supplément de recommandations	221

Bibliographie	222
Filmographie	225
Auditions.....	226

1. Introduction

Parmi les différents groupes de travail instaurés dans la lignée du rapport de la CIASE par la CEF et la CORREF, le groupe de travail numéro 8 a reçu comme thème de réflexion l'analyse des causes des violences sexuelles commises au sein de l'Église. D'un certain point de vue, ce thème le plaçait tout particulièrement dans la lignée de la CIASE, et notre feuille de route initiale incluait notamment un jugement des analyses du rapport Sauv . De m me, le terme de « violence sexuelle » inclut celles commises   l'encontre des mineurs et des majeurs vuln rables, et t moignait d'une prise en compte par nos commanditaires de l' largissement que la CIASE avait donn    ses propres travaux, alors que sa feuille de route initiale portait essentiellement sur la p docriminalit .

Nous pouvons d j  annoncer qu' tant donn  le format limit  qui nous a  t  octroy  pour ce rapport, nous n'y avons pas inclus nos analyses concernant le rapport Sauv . Celui-ci est tout simplement d'une qualit  humaine et  pist mologique qui fait honneur   ceux qui l'ont r alis  et   l' glise qui l'a commandit , comme l'ont  tay  suffisamment de travaux depuis sa parution.   la v rit , tout comme notre th me de r flexion se rapprochait beaucoup de celui de la CIASE, la m thodologie que nous avons adopt e est  galement tr s semblable   celle de la commission Sauv  :

- La **pluridisciplinarit ** des sciences religieuses, humaines et m dicales, pour une analyse la plus compl te possible de notre sujet de r flexion. Cette pluridisciplinarit  est venue   la fois de la composition de notre groupe, et des auditions d'experts vari s que nous avons men es.
- Au sein de cette pluridisciplinarit , **l'expertise des victimes**, dont les t moignages de violences v cues dans des situations eccl siales tr s vari es (enseignement catholique, communaut s nouvelles) ont  t  des ressources pr cieuses. Nous avons v cu le ph nom ne d crit par s eur V ronique Margron : « *Tout r cit de victime est r cit de la syst micit  des abus dans l' glise* ».
- Tout comme la CIASE avait  largi son sujet de la p docriminalit    l'ensemble des violences sexuelles, nous avons  largi le n tre pour y inclure les **situations d'emprise**, dont l'analyse est apparue indispensable   celle des violences sexuelles

De notre premi re   notre derni re r union, la gravit  de notre sujet et les ab mes de noirceur que nous avons contempl s au cours de notre travail nous ont inspir    la fois une grande exigence et une profonde humilit  :

- L'exigence que le fruit de notre travail soit   la hauteur des enjeux de vie et de mort de notre vaste sujet, et en embrasse la complexit  autant que le permettait notre d lai de 1 an.
 - Cet objectif impliquait notamment **le refus de toute lâchet  et de tout tabou a priori**. La permanence m me de certains tabous dans l' glise se r v lant rapidement   nous comme l'une des causes majeures de la crise, nous nous sommes efforc s d' tudier tout sujet qui nous paraissait pertinent, sans crainte de d pla re   tel ou tel groupe.
 - Loin de s'y opposer, cette ambition commandait l'humilit , n cessaire   l'efficacit  m me de notre travail, notre rigueur m thodologique, la possibilit  de nous d placer les uns les autres et d' tre d plac s par les experts et victimes que nous recevions.

- L'humilité devant les vastes dimensions de notre sujet, les savoirs que nous recevions, et notamment les témoignages des personnes victimes.
 - Cela impliquait notamment une **discipline de l'écoute**, y compris de discours pouvant nous heurter psychiquement, intellectuellement ou moralement.
 - Loin de s'y opposer, cette humilité nous commandait l'ambition de notre travail, pour poursuivre autant que possible cette **longue écoute du réel** qu'était l'exploration des différentes facettes de la crise des abus et violences en Église.
- L'humilité aussi de reconnaître l'insuffisance de chacune de nos expertises individuelles, pour que chacun d'entre nous accepte de se laisser déplacer, au cours de notre travail, vers des compréhensions de la crise des abus en tout ou en partie différentes de celles avec lesquelles il avait accepté de rejoindre le groupe.

Nous provenions tous d'horizons épistémologiques et philosophiques différents, et nous avons très rapidement convenu que si des divergences devaient apparaître entre nous à la fin de nos travaux, nous les ferions figurer dans notre rapport. Mais malgré cette diversité et la gravité des questions que nous avons abordées, nous avons constaté un fort consensus dans l'élaboration de nos propositions, et ce ne sont que les expressions de quelques nuances entre nous que l'on pourra trouver dans les pages qui vont suivre. Nous osons croire que ce relatif consensus, atteint à partir de personnes aussi différentes, est le signe d'un achoppement commun sur une réalité extérieure à nous tous.

Ainsi, les différentes parties de nos analyses se renvoient fréquemment les unes aux autres, dessinant la **toile de systémicité** où l'Église s'est empêtrée, et où chaque événement est comme une clef de voûte située à la croisée d'un ensemble de lignes de forces, et non le résultat d'une cause unique. C'est par la nécessité du langage que les trois grandes parties de nos analyses se suivent linéairement, alors qu'elles dessinent plutôt un cercle infernal qu'il s'agit de briser. Nous traiterons successivement :

- du **cléricalisme**, un mot piégé que nous prendrons soin d'expliquer pour mieux en exposer les effets délétères en termes de mécaniques incontrôlables, d'aveuglement des clercs comme des laïcs, de hiérarchies des valeurs perverses et de solidarités indues dans le mal ;
- de l'**asphyxie de l'entre-soi**, une dimension fondamentale de toute situation d'emprise ou de violence en Église, où la victime se retrouve prisonnière d'une cage d'autoréférencement et de séparation matérielle, humaine et mentale du monde extérieur ;
- des **conceptions morales perverses** qui sous leur forme forte permettent aux prédateurs de justifier leurs violences, mais qui fleurissent sous des formes d'intensité variée dans de vastes pans de l'Église, y compris sous les apparences de l'orthodoxie.

Ces pages ne sont pas agréables à lire. Elles sont le fruit de l'écoute de réalités affreuses. Elles seront dérangeantes pour tous ceux qui, comme bien des membres de notre groupe, sont attachés à l'Église, maison de prière pour tous les peuples, et s'affligent qu'elle soit utilisée comme une caverne de brigands (Mt 21, 13). Mais elles montrent aussi comment chacun des filaments d'emprise et de violence que nous signalons peut être rompu, en fidélité avec le dépôt de la foi et la vocation de l'Église. Notre conclusion reviendra proposer un regard panoramique sur le paysage que nous aurons dessiné, la tentation du désespoir qu'il peut nourrir, et l'espérance active qu'il doit inspirer.

2. Analyse et fruits de la réflexion

I. Première orientation majeure : le cléricalisme

Le prêtre de Bethel dit à Amos : « Va-t'en d'ici, fuis au pays de Juda ; c'est là-bas que tu pourras gagner ta vie en faisant ton métier de prophète. Mais ici, à Béthel, arrête de prophétiser ; car c'est un sanctuaire royal, un temple du royaume. » Amos lui répondit : « Je n'étais pas prophète ni fils de prophète ; j'étais bouvier, et je soignais les sycomores. Mais le Seigneur m'a saisi quand j'étais derrière le troupeau, et c'est lui qui m'a dit : "Va, tu seras prophète pour mon peuple." »

Amos 7, 12-15

Dans chacun des entretiens que nous avons conduits avec des victimes ou des experts, dans chaque article et chaque livre que nous avons consulté pour alimenter notre réflexion, et dans chaque discussion menée entre nous pour progresser dans nos travaux, nous avons été amenés à reconnaître les effets du cléricalisme dans les causes d'abus et de violences sexuelles que nous identifions. Alors que nous-mêmes partions de degrés très divers d'appartenance à l'Église et à son corps clérical, nous avons été amenés à voir dans le cléricalisme la **clef de voûte** à la croisée des multiples lignes de force soutenant le système délétère qui a permis et favorisé les violences sexuelles.

Un mot piégé

Nous savons que le mot même de *cléricalisme* est parfois l'objet de méfiance et d'incompréhension :

- du fait de sa charge symbolique (voire affective) qui renvoie à ce qui semble incarner à la fois le plus visiblement et le plus humainement l'institution religieuse ;
- du fait de sa polysémie, qui lui fait recouvrir des notions très différentes les unes des autres et peut être source légitime de confusion dans le débat :
 - dans l'histoire politique française, la notion de *cléricalisme* (couplée à son antonyme *anticléricalisme*) a pu recouvrir tout type d'influence religieuse sur l'État ou la société civile ;
 - dans les années 2000, les milieux catholiques parlaient volontiers de *cléricalisme* pour désigner *l'imitation des clercs par les laïcs*, et ce sens est encore entendu aujourd'hui. Sous une telle acception, la mise en avant des ministères institués pour les laïcs, par exemple, participerait au cléricalisme plutôt que le combattre.

Tout en reconnaissant les inquiétudes et les confusions de bonne foi qui peuvent exister devant ce terme, nous affirmons qu'elles ne doivent pas constituer un prétexte pour ne pas l'employer ou le vider de son sens. Nous proposons dans les lignes suivantes une définition simple de ce que ce terme désigne dans nos recommandations, et qui s'affinera dans les pages suivantes.

Ce qu'il faut entendre par cléricalisme

Disons-le tout de suite, le *cléricalisme* tel qu'il doit être entendu dans la crise des abus et violences sexuelles commis dans l'Église catholique n'est pas d'abord un problème de relation avec l'État, ni d'imitation des clercs par les laïcs : il est fondamentalement le fait du **corporatisme du clergé**.

Corporatisme n'est évidemment pas un terme théologique et qualifie ici le clergé dans sa dimension socio-professionnelle, selon sa double acception courante :

- une organisation professionnelle de type hiérarchique et monopolistique,
 - le cléricalisme recouvre l'organisation descendante et sans contre-pouvoir du clergé et l'ensemble des monopoles cléricaux.
- un ensemble de stratégies de défense d'intérêts catégoriels.
 - le cléricalisme recouvre les stratégies de défense des **intérêts catégoriels du clergé**.

Dire cela, ce n'est vouloir ni abolir la hiérarchie (surtout au sens théologique), ni retirer aux prêtres la spécificité de leur ministère, ni leur dénier le droit de chercher ce qui est bon pour eux ; ce n'est même pas faire le procès de l'histoire longue de l'Église latine, à qui le clergé a semblé le squelette idéal de sa construction (par exemple pour se délivrer de l'arbitraire féodal au Moyen Âge) ; mais c'est faire comprendre que ce cléricalisme qui structure les mentalités comme l'organisation ou le droit de l'Église entraîne des **mécaniques de pouvoir hypocrites et incontrôlables**, **l'aveuglement mutuel des clercs et des laïcs** sur des situations dangereuses, **des hiérarchies de valeur perverses** dans l'appréciation des fautes ou même des crimes commis par les clercs, et des **solidarités indues** formant de véritables complicités dans le mal.

D'autre part, s'il est important de distinguer le sens pertinent du mot « cléricalisme » dans la crise des abus des autres acceptions qu'il peut recouvrir en français, il faut rappeler que ce corporatisme du clergé n'est pas sans lien avec la façon dont l'Église conçoit ses relations avec les autorités séculières et le monde extérieur de façon générale, et que les baptisés non-clercs jouent aussi un rôle actif dans la permanence du cléricalisme catholique. Comme le note le Pape François dans sa Lettre au peuple de Dieu qui a été une ressource précieuse pour notre travail, « *Le cléricalisme est un péché qui se commet à deux, comme le tango.* ». Nos recommandations s'efforcent de s'attaquer à ces multiples facettes du problème, sans perdre de vue l'unité du système qu'elles constituent.

Un pouvoir confisqué, monopolistique, non-assumé

Le beau-père de Moïse vit tout ce qu'il faisait pour le peuple. Il dit : « Que fais-tu là pour le peuple ? Pourquoi es-tu seul à siéger, tandis que tout le peuple est debout devant toi du matin jusqu'au soir ? » Moïse dit à son beau-père : « C'est que le peuple vient à moi pour consulter Dieu. S'ils ont un litige, ils viennent me trouver ; je leur rends justice, et je fais connaître les décrets de Dieu et ses lois. » Le beau-père de Moïse lui dit : « Ta façon de faire n'est pas la bonne. Tu vas t'épuiser complètement, ainsi que ce peuple qui est avec toi. La tâche est trop lourde pour toi, tu ne peux l'accomplir seul. »

Exode 18, 14-18

Le premier axe de nos recommandations aborde frontalement la question du **pouvoir**, qui dans l'Église est encore l'objet de tabous d'autant plus inacceptables qu'il s'agit bien d'une notion essentielle dans

la compréhension du caractère systémique de la crise des abus. En effet, c'est tout le milieu ecclésial qui entretient une relation mal ajustée au pouvoir et qui crée des **situations favorables aux relations abusives de pouvoir**, qui sont sous-jacentes aux emprises et aux violences sexuelles.

La première faute du cléricalisme, dans son rapport au pouvoir, est de **ne pas assumer et reconnaître le pouvoir**. Cela passe par différentes stratégies :

- La négation complète (« *Je n'exerce pas de pouvoir sur mes fidèles* ») ou partielle (« *Quand je lui ai dit de faire telle chose, il/elle était bien évidemment libre de refuser !* ») des dynamiques de pouvoir entre clercs et fidèles.
- L'euphémisation (tel le fameux « *Ce n'est pas un pouvoir c'est un service* » que l'on entend à tous les niveaux hiérarchiques de l'Église).
- Le contournement du sujet (« *Certes on peut voir cela en termes de pouvoir, mais on peut aussi le voir en termes de charismes* »).

Cette culture de pouvoir non-assumé repose sur **un dénigrement implicite ou explicite de la notion même de pouvoir**, qui **conduit paradoxalement à un exercice excessif du pouvoir**. Parce qu'on pense (ou on croit que l'autre pense) confusément que le pouvoir est intrinsèquement mauvais, on ne reconnaît pas qu'on l'exerce, on ne discute donc pas de son exercice, et l'exercice du pouvoir devient hors de contrôle. Il s'agit donc d'un **facteur direct de la crise des abus** que traverse l'Église.

De plus, le système du cléricalisme est attaché à ces stratégies d'exercice non-assumé du pouvoir, car elles permettent de **contourner ou diaboliser les discours critiques explicites de l'exercice du pouvoir**, et ainsi de **poursuivre, sans le dire, la concentration du pouvoir** entre les mains du clergé en général ou de telle personne en particulier. Le pouvoir doit donc faire l'objet dans l'Église d'une **revalorisation critique** :

- Revalorisation de la notion même de pouvoir, qui permet justement de « pouvoir faire des choses », de permettre à la paroisse, au diocèse, à l'Église entière d'assurer sa mission.
- Critique de chaque situation concrète d'exercice du pouvoir, afin qu'elle reste au service de l'égalité baptismale et de la liberté des consciences.

De cette revalorisation critique doit nécessairement découler, aux divers niveaux de responsabilité de l'Église, un **partage du pouvoir** qui le déconcentre des mains de chaque individu en particulier et du clergé en général. Cela contribuera à désamorcer les situations propices aux pires violences : pour empêcher les pires abus sexuels, chaque clerc doit accepter de renoncer à ses petits abus de pouvoir.

Le monopole de la reconnaissance des charismes et des ministères

À chacun est donnée la manifestation de l'Esprit en vue du bien. À celui-ci est donnée, par l'Esprit, une parole de sagesse ; à un autre, une parole de connaissance, selon le même Esprit ; un autre reçoit, dans le même Esprit, un don de foi ; un autre encore, dans l'unique Esprit, des dons de guérison [...] Mais celui qui agit en tout cela, c'est l'unique et même Esprit : il distribue ses dons, comme il le veut, à chacun en particulier.

1 Corinthiens 12, 7-11

Le clergé ordonné bénéficie d'un **double avantage** dans la reconnaissance par l'Église des charismes et ministères :

- Son charisme et son ministère propre bénéficient d'un **caractère sacramentel** qui est la **plus solide reconnaissance** qui vaille au sein de l'Église catholique, ne peut jamais lui être déniée et le relie aux trois charges d'enseignement, de sanctification et de gouvernement.
- Il est le **garant de la reconnaissance** des charismes et des ministères des autres baptisés, dont il peut en pratique disposer comme il veut.

En effet, les charismes et ministères des autres personnes baptisées ne bénéficient souvent même pas d'un caractère institué, ce qui les oblige à sans cesse **repasser devant le clergé** pour être reconnues dans leurs fonctions, depuis le curé qui distribue les lectures avant la messe jusqu'aux lettres de missions rédigées par l'évêque pour les « *laïcs en mission ecclésiale* », une expression qui esquivait très précisément les notions de ministère ou d'institution.

Une telle **monopolisation cléricale de la reconnaissance des charismes et des ministères** participe au système corporatiste qui favorise les situations d'abus de deux façons :

1. Elle participe (y compris involontairement) aux **dynamiques de pouvoir** et contribue elle aussi à concentrer dangereusement ce dernier dans les mains du clergé en général ou de tel clerc en particulier, comme les dynamiques que nous évoquions précédemment.
2. En conséquence, elle affaiblit la voix et le regard de personnes diverses dans leurs talents, leurs charismes et leurs états de vie, contribuant à une **homogénéisation cléricale de perspective** qui nuit à l'analyse et l'identification des situations dangereuses. En cela, elle participe aussi à **l'asphyxie de l'entre-soi** qui est la deuxième orientation majeure de nos analyses (*cf. infra*).

Il est urgent de désamorcer ce phénomène en favorisant :

- à court terme, la mise en œuvre des dispositions existantes sur les ministères laïcs pouvant bénéficier d'une reconnaissance instituée (service de la messe, acolytat, lectorat, catéchèse...);
- à long terme, la poursuite de la réflexion sur l'ouverture aux laïcs de nouveaux ministères (commentaire de la Parole, prédication, diaconat féminin...).

Par ailleurs, au-delà des seuls ministères, c'est **l'ensemble des talents et charismes** présents dans le Peuple de Dieu qui doivent faire l'objet d'une meilleure reconnaissance, et d'un véritable respect de la part des clercs. Dans le domaine de la pensée et de l'analyse notamment, il faut inciter les clercs à traiter avec estime :

- Le **savoir expérientiel** de chaque personne baptisée, qui peut permettre d'apporter un regard précieux sur bien des situations, fût-il exprimé de façon peu académique.
- Les **connaissances académiques et expertises diverses** de différentes personnes baptisées, y compris dans des **domaines où le clergé s'arroge des monopoles injustifiés** de façon implicite ou explicite (typiquement tout ce qui a trait à la théologie).

En ce qui concerne ce dernier point, et en lien avec notre analyse sur **l'asphyxie de l'entre-soi** (*cf. infra*), il serait bon que la partie académique de la formation des clercs se déroule sur les mêmes bancs

que les laïcs qui se forment en théologie. Le simple fait d'avoir des camarades laïcs durant leur formation contribuera à défaire les prêtres de la tentation du **sentiment de monopole intellectuel**. Nous renvoyons à ce sujet au rapport du Groupe de Travail 4 consacré à la formation des prêtres.

Toutes ces dispositions permettront à l'Église de mieux recevoir les talents, fonctions et charismes qui lui sont dispensées par le Père Créateur, le Christ qui est sa Tête, et l'Esprit Saint qui la fait vivre.

La sacralisation de la personne du prêtre

En voyant ce que Paul venait de faire, les foules s'écrièrent : « Les dieux se sont faits pareils aux hommes, et ils sont descendus chez nous ! » Ils donnaient à Barnabé le nom de Zeus, et à Paul celui d'Hermès, puisque c'était lui le porte-parole. Le prêtre du temple de Zeus, situé hors de la ville, fit amener aux portes de celle-ci des taureaux et des guirlandes. Il voulait offrir un sacrifice avec les foules. Informés de cela, les Apôtres Barnabé et Paul déchirèrent leurs vêtements et se précipitèrent dans la foule en criant : « Pourquoi faites-vous cela ? Nous aussi, nous sommes des hommes pareils à vous, et nous annonçons la Bonne Nouvelle : détournez-vous de ces vaines pratiques, et tournez-vous vers le Dieu vivant, lui qui a fait le ciel, la terre, la mer, et tout ce qu'ils contiennent. »

Actes 14, 11-15

Le regard sacralisant sur le prêtre est un **facteur majeur de la crise des violences sexuelles** :

- Sous une **forme extrêmement forte**, il est évidemment **employé par des prédateurs** dans la soumission de leurs victimes et le détournement de la recherche de sacré vers leur personne. Comme nous l'a dit une personne membre de notre groupe, victime de violence sexuelle par un prêtre durant son enfance : « *Il m'a fallu du temps pour me rendre compte que le Christ n'abusait pas de moi durant les eucharisties où j'étais seule avec mon abuseur.* »
- Sous des **formes d'intensité variée** mais pernicieuses, **elle aveugle les baptisés sur le danger des situations et retranche plus ou moins le prêtre de l'humanité pécheresse** ; cela se retrouve chez les laïcs (« *Mes parents ne voyaient pas de danger à me laisser seul avec le prêtre* ») comme chez les prêtres ou futurs prêtres (« *L'ordination m'apportera la chasteté* »).

Il est important de réaliser que, même sous ses formes plus faibles, la sacralisation du prêtre constitue une **déshumanisation par le haut** qui est un terreau malléable pour les prédateurs. C'est tout le Peuple de Dieu qui doit remettre en question ses pratiques et ses regards mal ajustés à ce sujet. Dans chaque environnement ecclésial à chaque niveau de responsabilité, il faut veiller :

- à lutter contre les représentations idéalisées de la personne des prêtres ;
- à lutter contre les théologies erronées qui font de l'ordination un changement ontologique mettant le prêtre à part de l'humanité commune, ou encore qui font du prêtre un *Alter Christus* ou *Ipse Christus*. Nous renvoyons à ce sujet à la note du rapport de la CIASE sur l'expression *In persona Christi capitis* ;
- à rééquilibrer la description de la prêtrise en rattachant la notion de **ministère presbytéral**, définissant la personne du prêtre dans sa relation à l'ensemble de l'Église et devant équilibrer la notion de sacerdoce, qui mal comprise individualise la compréhension de l'ordination et désarticule la compréhension de la foi par une fascination pour la personne du prêtre.

Au niveau le plus ordinaire de la vie ecclésiale, il faut interroger **les formules d'adresse aux clercs** qui sont le plus bas niveau de cette surélévation courant toujours le risque d'être désarticulée de l'égalité baptismale (« *Mon Père* », « *Monseigneur* » ...). Il ne s'agit pas de culpabiliser les fidèles qui n'y entendent qu'un respect de la fonction et non une sacralisation de la personne. Ce point cependant ne saurait être considéré comme superficiel : il a été évoqué spontanément par la quasi-totalité des personnes victimes avec qui nous nous sommes entretenus. Or, comme le dit l'une de celles de notre groupe : « *Les victimes sont comme les canaris des mineurs : leurs fragilités les rendent sensibles à des phénomènes dangereux que les autres n'identifient pas.* »

En accomplissant ce chemin de désidéologisation de la personne des prêtres, l'Église suivra l'exemple des Prophètes et des Apôtres qui ont su appliquer à leurs propres personnes le refus de l'idolâtrie ; elle s'ancrera toujours plus dans une vision de la sainteté conforme au dépôt de la foi, en opposition à une vision trop païenne du sacré.

Dévoiement du sacré, profanation des personnes et des sacrements

J'ai vu la nommée Babylone assise sur une bête écarlate qui était couverte de noms blasphématoires et qui avait sept têtes et dix cornes. Elle était vêtue de pourpre et d'écarlate, toute parée d'or, de pierres précieuses et de perles ; elle avait dans la main une coupe d'or remplie d'abominations... Et je l'ai vue s'enivrer du sang des saints et du sang des témoins de Jésus.

Apocalypse 17

L'opinion catholique a été notamment marquée par des affaires impliquant une ritualisation de la violence commise à l'encontre des personnes dans un cadre sacramentel. L'accaparement du sacrement par le prédateur dont témoigne ces phénomènes rejoint nos analyses précédentes sur les dangers de la sacralisation de la personne du prêtre. Les personnes victimes de ces véritables messes noires sont pour beaucoup à jamais blessées dans leur intimité spirituelle et dans leur relation aux sacrements : beaucoup de celles qui ne quittent pas l'Église ne pourront tout simplement plus jamais communier ou recevoir le sacrement de réconciliation. Un membre de notre groupe victime de ces horreurs durant son enfance nous a expliqué ne plus avoir de relation apaisée à d'autre sacrement que celui de son mariage, c'est à dire celui qui n'est pas donné par le prêtre mais par les époux eux-mêmes.

Mais, procédant au même accaparement du sacré que les prédateurs qu'il prétend combattre, le système du cléricalisme traite ces affaires comme la discipline intérieure de sa corporation, en se focalisant sur l'atteinte au sacrement comme objet de sa pratique sacerdotale. Il néglige ainsi de façon inacceptable la **profanation de la personne** qui est réduite à un simple complément circonstanciel de la faute professionnelle du prêtre, plutôt que d'être véritablement reconnue victime de son crime, et l'objet du sacrilège au même titre que la confession ou que l'eucharistie. Lorsque l'agression se produit en-dehors de tout cadre sacramentel, la notion de profanation disparaît tout simplement de l'appréciation des faits par l'Église, alors que la profanation de la personne demeure. En plus de la cruauté que constitue cette attitude du cléricalisme envers les personnes victimes, elle participe à entretenir les ressorts systémiques qui assurent la répétition de ces pratiques abominables :

- en contribuant à broyer les victimes, elle prive l'Église de la compréhension plus complète de la réalité que celles-ci peuvent lui apporter ;
- elle entrave même l'efficacité policière de la justice ecclésiale en négligeant complètement la recherche d'autres victimes potentielles ;

- elle entretient l'entre-soi clérical, avec les effets délétères que nous avons évoqués en terme de dynamiques de pouvoir.

Pour réformer ces pratiques, il faudra plus que les messages compatissants que l'Église adresse aux personnes victimes avant de les faire disparaître de l'appréciation des faits dans la punition du coupable. L'**appréciation des faits** par la justice de l'Église doit intégrer la **profanation spirituelle des personnes** (y compris en-dehors du cadre sacramentel) et en tenir compte dans la sanction de l'agresseur. Lorsque des abus graves sont commis dans un cadre sacramentel, ce sont simplement les sanctions les plus graves qui devraient s'appliquer, à savoir l'**excommunication *latae sententiae***.

Le célibat

Je voudrais bien que tout le monde soit comme moi-même, mais chacun a reçu de Dieu un don qui lui est personnel : l'un celui-ci, l'autre celui-là. À ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, je déclare qu'il est bon pour eux de rester comme je suis. Mais s'ils ne peuvent pas se maîtriser, qu'ils se marient, car mieux vaut se marier que brûler de désir.

1 Corinthiens 7, 7-9

En ce qui concerne la discipline latine du célibat presbytéral, balayons tout de suite le simplisme que l'on entend encore parfois que la frustration sexuelle en soi transformerait les hommes en violeurs ou en pédocriminels. Cette idée démentie par l'ensemble des sciences médicales et humaines auxquelles nous avons eu accès empêche trop souvent de traiter les véritables problèmes que soulève un corps clérical entièrement composé d'hommes célibataires.

En effet, pratique très ancienne de l'Église et clef de voûte de la discipline des prêtres depuis mille ans, le célibat voit se croiser toutes les dimensions du système clérical que nous avons décrit, y compris dans ses effets délétères :

- Il constitue de fait **une homogénéisation des états de vie** dans le clergé, et prive ses membres de certains réseaux de relations extra-professionnelles, contribuant à l'entre-soi clérical et **l'homogénéité de perspective**.
- Il joue évidemment un rôle dans **l'idéalisation** voire la sacralisation des personnes des prêtres, notamment par la **désexualisation du regard** porté sur les prêtres.
- Réciproquement, il entraîne un risque de **dévalorisation des laïcs** (et notamment des femmes) dans le clergé en particulier et chez les fidèles en général.
- Il embrigade le clergé dans une **omerta** corporatiste où s'unissent dans un même silence des comportements pourtant sans comparaison possible : concubinage, homosexualité, violences sexuelles.
- Ce nivellement corporatiste entraîne une **légèreté scandaleuse** dans les sanctions disciplinaires vis-à-vis des clercs agresseurs, comparée à l'exclusion systématique d'un prêtre qui entre ouvertement dans une relation fidèle et consentie.
- Les points précédents ont un poids important dans les **dynamiques de pouvoir** dans l'Église.

Le célibat sacerdotal a également des liens avec les autres orientations majeures de notre réflexion, notamment **l'éthique sexuelle**, en contribuant à **une confusion entre continence et chasteté** :

- sous une forme forte, par une pure assimilation des deux concepts ;

- sous une forme faible mais aussi délétère, par une compréhension de la continence comme sommet de la chasteté.

Or, une telle **dévalorisation de la sexualité** est un facteur majeur dans la crise des violences sexuelles que traverse l'Église, comme nous le verrons dans la troisième partie de ces analyses.

Enfin, de façon plus pernicieuse que par une simple question de frustration sexuelle, le célibat des prêtres les expose à des **vulnérabilités particulières**, dont il faut prendre conscience qu'elles se retrouvent dans bien des profils d'agresseurs sexuels :

- solitude et isolement (qui dans les profils d'agresseurs sont des facteurs de premier passage à l'acte, mais aussi de récurrence) ;
- immaturité affective ;
- désirs inassouvis (parfois inconscients) de paternité ;
- exposition à des troubles particuliers comme l'angoisse ou le narcissisme.

Il est possible de remédier à ces vulnérabilités qui ne sont pas des déterminismes, et il ne s'agit pas de faire passer tous les prêtres pour des agresseurs potentiels. Cependant, il faut mettre en garde contre un certain discours trop facilement positif à l'égard du célibat choisi, qui semble presque emprunter au développement personnel à la mode et présente le célibat comme une « *formidable aventure héroïque* » plutôt qu'une vulnérabilité dont on prend soin. Nous pouvons rappeler ici que cette dimension de vulnérabilité n'est jamais absente des allusions de Saint Paul au célibat, tandis que ses métaphores joyeusement sportives concernent la vie chrétienne et la quête du Salut en général, et non un état de vie particulier. Il n'est pas forcément heureux de mélanger les contextes de ces différents passages des Saintes Écritures, et c'est l'esprit paulinien de vulnérabilité qui doit présider la formation spirituelle de ceux qui choisissent de vivre dans le célibat l'appel universel à la chasteté.

Pour toutes ces raisons, nous n'avons négligé aucune question et nous avons beaucoup évoqué entre nous l'hypothèse **d'ordination d'hommes mariés**, notamment sur le modèle des *virī probati*. Beaucoup d'entre nous sommes convaincus des effets bénéfiques qu'apporterait une telle démarche, surtout pour combattre **l'homogénéité du clergé**. Beaucoup d'entre nous sommes aussi attachés au trésor particulier de l'Église latine qu'est le célibat presbytéral. Nous savons aussi que les conséquences d'une telle réforme dépasseraient de loin la crise des violences sexuelles que nous avons reçu charge d'analyser.

II. Deuxième orientation majeure : l'asphyxie de l'entre-soi

Je suis un ver, pas un homme, raillé par les gens, rejeté par le peuple.

Tous ceux qui me voient me bafouent...

L'angoisse est proche, je n'ai personne pour m'aider.

Psaume 21

Ces paroles du psalmiste font particulièrement écho à tous les témoignages auxquels nous avons eu accès de personnes victimes, pour qui les communautés ecclésiales auxquelles elles appartenaient, loin d'être une planche de salut, ont été partie prenante du piège que leurs agresseurs avaient dressé autour d'elles. L'une d'entre elles, victime de violences sexuelles par un prêtre d'une communauté nouvelle, a beaucoup développé cet « étouffement » de l'entre-soi avant, pendant et après l'agression. Pour beaucoup, la délivrance est passée par le contact avec une personne tout à fait étrangère à leur communauté, tel l'Éthiopien qui délivra le prophète Jérémie de sa citerne. Toutes les situations d'emprises et de violences que nous avons étudiées témoignent de **l'asphyxie du même, de l'entre-soi et de l'autoréférencement** comme d'une **dimension fondamentale** de la crise.

- **L'autoréférencement empêche de comparer sa situation** à celle d'autrui, et de percevoir ainsi ce qu'elle a d'anormal ou de dangereux et de se confronter aux regards de tiers.
- La décrédibilisation, voire la diabolisation du regard et de la parole extérieure, ou parfois tout simplement l'impossibilité d'y avoir accès, empêche les personnes victimes et tous les autres participants de la situation d'entendre des avertissements salutaires.
- Réciproquement, le refus ou l'impossibilité de s'adresser à l'extérieur empêche les personnes victimes d'adresser des appels à l'aide salutaires.

Or, toute analyse sérieuse de ce phénomène démontre que cette **asphyxie de l'entre-soi** qui existe sous une forme extrêmement forte dans les situations d'emprise ou d'agression, se retrouve en réalité sous **des formes d'intensité variée dans l'ensemble de l'Église catholique**, constituant le terreau malléable qui permettra aux prédateurs de construire et de refermer leurs pièges autour de leurs victimes. Les trois dimensions de cette asphyxie sont les suivantes :

- Une **culture du secret** dans les mentalités, organisations et fonctionnements de l'Église.
- Une inaptitude gravissime à l'altérité
- Une relation au « monde extérieur » (l'expression même méritant d'être critiquée) entravée de **réflexes défensifs** et de **difficultés structurelles** liées au contexte de la sécularisation

Absence d'écoute des victimes, culture du silence et du secret

Hérode convoqua les Mages en secret.

Matthieu 2, 7

Ces dernières décennies, la peur du scandale au sens le plus mondain du terme a prévalu dans l'Église sur le bien des victimes et du Peuple de Dieu. Le rapport de la CIASE est accablant sur les injonctions au silence faites aux victimes, à leurs proches, les membres de l'Église traitant leurs affaires, voire aux membres des autorités civiles (préfets, procureurs...) au temps où les élites sociales s'imbriquaient encore avec celles de l'Église. La **segmentation abusive de l'information** sur des affaires particulières, ou sur la situation générale des communautés quant à la question des violences sexuelles montre que

la **culture du secret** est toujours là, alors qu'elle est un **ressort gravissime de la crise** et doit être combattue impérativement :

- Elle isole le clergé dans son omerta et renforce toutes les facettes du **cléricalisme**.
- Elle entrave l'efficacité des enquêtes, notamment par le refus des **appels publics à témoins**.
- Elle **protège doublement les prédateurs** en permettant de dissimuler l'entière ou l'étendue de leurs crimes, et en leur garantissant une impunité partielle ou totale.
- Elle empêche l'Église de tirer expérience du passé en organisant une **amnésie volontaire** de chaque abus particulier (au risque notamment de remettre des prédateurs en responsabilité ou de répéter des situations dangereuses) et de la crise des abus en général. Cette amnésie volontaire passe par des **injonctions au silence**, mais aussi par des **stratégies d'évitement** des sujets qui « *font du mal à l'Église...* ».

C'est au sein de cette culture du secret que doit se comprendre **l'absence d'écoute des victimes**, qui repose elle aussi sur une combinaison d'injonctions au silence et de stratégies d'évitement. Contre les injonctions au silence, il faut :

- en finir avec toute accusation, même policée, de « *faire du mal à l'Église* » en dévoilant les horreurs commises en son sein
- refuser la **conception perverse de la miséricorde** qui la désarticule de la vérité et de la justice et les injonctions au pardon inacceptables qu'elles permet
- combattre les **amalgames honteux entre victime et complice**, qui transforment la souffrance des victimes en culpabilité pour les réduire au silence et sont utilisés par les agresseurs mêmes.
 - Cela rejoint l'ensemble de nos analyses sur l'éthique sexuelle de l'Église
 - Il faut revoir l'expression « *absolution du complice* » au canon 977, qui paraît sortie de l'esprit d'un législateur uniquement soucieux de la discipline corporatiste de sa profession et néglige tout à fait l'innocence possible de la personne ainsi désignée
 - Dans le cadre du sacrement de confession, objet spécifique d'un autre groupe de travail, il faut former les prêtres à identifier et recevoir les appels à l'aide qui peuvent y être exprimés par certaines victimes, les purifier de tout sentiment de culpabilité et les aider à se diriger vers d'autres démarches séculières et ecclésiales

Contre les stratégies d'évitement, il faut mettre en place une **culture proactive d'écoute des victimes** qui aujourd'hui n'existe qu'à l'état de germes susceptibles d'être étouffés. Il s'agit non seulement de laisser les victimes s'exprimer, mais de **rechercher et valoriser leurs témoignages**, au sein de toute communauté et de toute organisation ecclésiale, afin de garder à tous les niveaux de l'Église une mémoire longue et une conscience vive de la crise des abus et des violences sexuelles. Cette attitude proactive implique que la communication en Église sorte de l'attitude pusillanime et passive à l'égard de la crise des abus qui consiste à attendre le prochain scandale et à exposer sa ligne de défense.

Dans la gestion des événements mêmes, c'est le souci écrasant de protection de l'institution et la peur mondaine du scandale qui doivent cesser de régir les décisions ecclésiales. Le recours aux appels à témoignage et l'information du Peuple de Dieu concerné par les événements qui frappent telle ou telle communauté doivent être systématiques. En privilégiant son auto-préservation au souci de la victime innocente, l'Église se rend parfaitement semblable aux bourreaux du Christ ; en tenant secret ce qui

concerne tout le peuple, elle rappelle Hérode qui, alors que « *tout Jérusalem était bouleversée avec lui* », choisit de mener enquêtes et expertises « *en secret* ». Elle ne peut s'étonner sans hypocrisie que se poursuive dans ces conditions le Massacre des Innocents.

Un monde clos, sans altérité

Le Seigneur Dieu dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. »

Genèse 2, 18

La doctrine catholique n'est pas avare en éloges de l'altérité ; pourtant, l'Église catholique souffre d'un **déficit d'altérité extérieure et intérieure** qui est un facteur direct de la crise des abus et des violences sexuelles. Nous traiterons sur cette page de l'aspect intérieur de ce phénomène qui :

- **Empêche la vitalité des perspectives et des intelligences** qui permet d'avoir un regard critique sur les situations et d'en désamorcer les dangers
 - par une **homogénéité globale de perspective** dans les différentes sphères ecclésiales qui dépasse de loin le seul clergé dont nous avons parlé plus haut ;
 - par l'**assèchement de perspective de chaque personne particulière**, empêchée de se nourrir d'autres points de vue et se confronter à une grande variété de situations.
- **Normalise le mal-être face à l'altérité** (notamment sexuelle) qui se retrouve dans beaucoup de profils d'agresseurs ; ceux-ci deviennent ainsi indiscernables de la culture ambiante de la communauté ecclésiale, comme en témoignent de nombreuses victimes
 - sous la forme la plus agressive du mal-être, c'est **le mépris ou la haine** qui peuvent être dangereusement normalisés. Bien des femmes travaillant en milieu ecclésial ont des expériences déplaisantes à partager à ce sujet.
- **Renforce le cléricisme** en le coupant de l'altérité laïcs/clercs et l'altérité hommes/femmes
- Favorise les phénomènes d'**omerta** dans chaque sphère ecclésiale.
- Favorise des **hiérarchies brutales ou surnoisées** poussant certaines catégories de personnes (ex : femmes et enfants) à des habitudes de **soumission exploitables par les prédateurs**.

L'altérité entre clercs et laïcs et entre hommes et femmes sont les premiers déficits à combler de façon urgente dans l'Église, sans souci de plaire ou déplaire à tel agenda progressiste ou conservateur.

- Ces deux altérités doivent être renforcées à **tous les niveaux de gouvernement** de l'Église, ce qui contribuera aussi à la déconcentration du pouvoir recommandée en première partie. La présence de femmes dans le gouvernement de l'Église surtout doit être renforcée.
- La formation des prêtres doit davantage se dérouler dans des **espaces partagés avec les laïcs**, typiquement pour ce qui concerne la partie académique de leur formation, afin qu'ils soient dès le début de leur vie cléricale confrontés à l'altérité des laïcs (voir rapport du Groupe de Travail 4 sur la formation des prêtres).
- L'actuelle vulnérabilité des femmes dans l'Église à des abus de tous types doit être combattue, et les **perspectives de femmes intellectuellement valorisées**, qu'il s'agisse de leurs savoirs expérientiels, de compétences professionnelles ou d'expertise académique. Il faut se méfier à ce sujet du **monopole masculin à l'expression de l'universel**, qui enferme les perspectives de femmes dans leurs particularités pour les dévaloriser directement ou surnoisement.

C'est aussi le **déficit d'altérité de pensée** dans l'Église qui doit être combattu. D'aucuns argueraient que tous les catholiques ne pensent pas de la même façon et qu'ils n'ont peut-être jamais été aussi divisés. Mais précisément, la *division* n'est pas l'*altérité*, laquelle suppose une *relation*. En réalité, ce qui fait cruellement défaut dans l'Église, c'est une **normalisation du débat contradictoire** :

- Dans les différentes échelles de gouvernement de l'Église et de ses communautés, par la mise en place de véritables **contre-pouvoirs** (rejoignant nos recommandations sur le cléricalisme).
- Dans la culture catholique commune, par la promotion de véritables débats et l'abandon de la **culture du mépris ou de la diabolisation de la pensée autre**, un outil fréquemment utilisé par les agresseurs pour priver leurs victimes de toute possibilité de libération mentale.

Manque de liens avec la justice séculière

Isaac demeurait à Guérar. Les hommes de cet endroit l'interrogèrent sur sa femme, et il répondit : « C'est ma sœur », car il avait peur de répondre : « C'est ma femme ». Il se disait : « Les hommes de cet endroit pourraient me tuer à cause de Rébecca, elle est si belle à regarder. » Isaac était déjà là depuis longtemps, et voici qu'Abimélek, roi des Philistins, regardant par la fenêtre, le vit caresser Rébecca, sa femme. Abimélek convoqua Isaac et lui dit : « À coup sûr, c'est ta femme ! Comment as-tu pu dire : "C'est ma sœur" ? » Isaac lui répondit : « Je l'ai dit car j'avais peur de mourir à cause d'elle. » Abimélek reprit : « Que nous as-tu fait là ! Un peu plus, et un homme de ce peuple aurait couché avec ta femme, et à cause de toi nous serions devenus coupables. » Abimélek donna cet ordre à tout le peuple : « Quiconque touchera à cet homme ou à sa femme sera mis à mort. »

Genèse, 26, 6-11

Le **manque de liens avec la justice civile** est à bien des égards une conséquence du cléricalisme de l'Église, qui historiquement a été construit notamment dans un désir d'indépendance des autorités séculières. Cette indépendance était cependant fortement nuancée aux époques où la séparation des pouvoirs civils et religieux était moins nette que de nos jours, et beaucoup d'affaires ont aujourd'hui prouvé les **conséquences catastrophiques** de la prétention de l'Église à assurer seule toutes les étapes du traitement policier et judiciaire des abus et violences sexuelles :

- amateurisme des enquêtes,
- renforcement des effets pervers du cléricalisme, notamment de l'omerta,
- impunité au pénal et au civil des délinquants et criminels,
- légèreté de la justice canonique qui ne tient pas compte de la qualification pénale,
- aveuglement des victimes elles-mêmes sur la nature des abus et violences subies,
- compromission des autorités ecclésiales dans une zone grise de dissimulation qui a exacerbé la méfiance réciproque entre l'Église et la société séculière (voir page suivante).

Des prises de conscience salutaires ont eu lieu ces dernières années à ce sujet, mais l'état présent des relations entre l'Église et la justice civile est **toujours insuffisant**. Il faut de toute urgence :

- Assurer l'existence de **protocoles de coopération** entre diocèses et parquets sur l'ensemble de notre territoire.
- Comprendre que la justice pénale et civile est le domaine de professionnels (magistrats).

- Systématiser la **prise en compte des qualifications et condamnations pénales et civiles** des faits dans les jugements rendus par la justice canonique. Il faut même que la justice canonique soit **demandeuse** de ces qualifications pour les intégrer à sa propre compréhension des faits.
- **Suspendre les discours spiritualisants** qui participent à la culture d'**euphémisation** qui entrave la conscientisation et qualification pénale et civile des faits par les personnes victimes et leurs communautés ecclésiales, et entretiennent un relativisme pervers où sont rangés au même titre de « *péchés* » des fautes qui devraient être incomparables entre elles. Cette culture de l'euphémisation spiritualisante est à bien des égards une alliée de la culture du secret que nous avons traitée plus haut.
 - Par exemple, on ne dit pas d'un clerc qui a violé ou abusé d'un enfant qu'il « *combat ses démons intérieurs* », expression qui pourrait tout aussi bien désigner une addiction au jeu ou à l'alcool ou même un esprit rancunier
 - En lien avec ce que nous avons recommandé contre la culture du secret, il faut aussi abandonner les expressions de cette culture d'euphémisation dans la communication des faits au Peuple de Dieu et à la société civile (« *comportements inappropriés* » et autres euphémismes vagues)

Ces relations avec la justice séculière s'inscrivent plus largement dans l'**attitude trop défensive** dans laquelle l'Église a pu s'enfermer vis-à-vis de ce qu'elle perçoit comme le monde extérieur, et que nous allons davantage traiter maintenant.

Une fermeture au monde qui favorise les emprises

Pierre leur dit : « Vous savez qu'un Juif n'est pas autorisé à fréquenter un étranger ni à entrer en contact avec lui. Mais Dieu m'a montré qu'il ne fallait déclarer interdit ou impur aucun être humain. »

Actes 10, 28

Une constante dans les situations d'emprise, d'abus ou de violence est la **fermeture au monde** qui enferme la personne victime dans sa relation avec son prédateur à plusieurs niveaux :

- Au niveau mental, par les pièges de l'autoréférencement, de la diabolisation des critiques extérieures et de l'impossibilité des appels aux secours évoqués en introduction.
- Au niveau matériel, la fermeture au monde favorise les **dépendances** qui empêchent une victime de rompre avec son agresseur (financière, immobilière, sociale, professionnelle...).
- De même au niveau psychique (dépendance affective, intellectuelle, spirituelle...)

Or, cette fermeture au monde trouve un terreau idéal dans une certaine culture catholique d'**esprit de forteresse assiégée** qui repose sur des lectures dévoyées de la Bible et de la Tradition, et qui est très facilement exploitable par les agresseurs désirant couper une victime de tous les hommes et les femmes de bonne volonté qui pourraient lui porter assistance.

Au niveau théologique le plus fort, cette fermeture au monde repose sur une compréhension simpliste et erronée de la notion de **monde** dans la Parole de Dieu, qui ne peut jamais se réduire à ses acceptions négatives ni du point de vue de la théologie du salut (Jean 3, 16), ni du point de vue de la théologie morale. Sur ce deuxième plan, il est urgent d'enseigner que l'idée d'un **aveuglement moral du monde extérieur** est **étrangère à l'Ancien comme au Nouveau Testament**, dont les descriptions des vices de

l'humanité incluent toujours le Peuple de Dieu, et se font précisément à la lumière de la conscience universelle du bien et du mal. Une telle vision repose typiquement sur une lecture superficielle de l'épître aux Romains, alors que Saint Paul y décrit la Loi morale comme partagée par tous les êtres humains, et se donnant à voir dans le déploiement d'**argumentations** (Rm 2, 13-15).

À ces doctrines perverses favorisant les emprises, s'ajoute une complaisance plus ou moins construite théologiquement envers le **sentiment de persécution**, qui est fréquemment utilisé par les prédateurs pour disqualifier toute critique venue de l'extérieur comme une attaque de l'ennemi persécuteur. On ne résoudra pas d'un geste le mal-être de certains catholiques face à la société contemporaine, un monde médiatique toujours plus mal informé religieusement, ou telle orientation politique de leur pays ; mais il faut de toute urgence prohiber les discours simplistes et manichéens rendant les fidèles incapables de recevoir une Parole vraie lorsqu'elle vient de l'extérieur, et de critiquer une situation intérieure à l'Église.

De plus, sans forcément culminer jusqu'au sentiment de persécution, existe parfois dans l'Église un **refus de principe de rendre des comptes**, qui décrédibilise tout acteur séculier susceptible de porter un regard ou une appréciation sur tel ou tel aspect de la vie ecclésiale (médias, sciences humaines, autorités civiles...) et qui diffuse dans tous les domaines les effets délétères que nous avons détaillé au sujet de la justice civile. Cet esprit de dissimulation entraîne notamment :

- Des formes d'**omerta** qui dépassent le seul clergé et nuisent à la circulation de l'information quant aux situations ecclésiales les plus dangereuses
- La privation de critiques ou d'expertises salutaires
- Réciproquement, un **amateurisme dangereux** dans l'organisation de certaines communautés
- La privation de **liens humains** entre l'intérieur et l'extérieur des communautés ecclésiales qui peuvent être salutaires à bien des victimes

Tout comme pour les altérités intérieures à l'Église, il faut donc **valoriser les compétences et savoirs des altérités extérieures à l'Église**, sans tirer prétexte de leur (supposée) inculture religieuse ou de tel désaccord philosophique pour se soustraire à leur regard. Il faut lutter contre **l'esprit de dénigrement systématique** de certains acteurs comme le monde médiatique qui a tant entravé la prise de conscience de la crise des violences sexuelles dans le Peuple de Dieu. C'est aussi un esprit de **civisme** qu'il faut davantage développer dans l'Église, dont l'habitude qu'elle garde encore parfois de se soustraire à certaines règles sociales communes (ex : droit du travail) participe à l'esprit de dissimulation, la fragilisation des personnes et la perte de contrôle favorables aux situations d'abus.

Pour tous ces sujets, il faut alerter sur le **contexte de sécularisation** qui renforce, et continuera très vraisemblablement de renforcer dans les décennies à venir, le **sentiment d'étrangeté** des catholiques au monde extérieur et tous les phénomènes que nous avons évoqués. L'évolution démographique du catholicisme en France et ses conséquences comme le **manque de prêtres** comportent des dangers propres quant au cléricisme que nous avons décrit dans la première partie de cette analyse :

- Tentation d'être moins regardant sur les dangers présentés par certains candidats à la prêtrise ou les accusations pesant sur certains clercs en fonction.
- Renforcement de l'isolement et/ou de la solitude des prêtres.

GT 8 – Analyse des causes des violences sexuelles dans l'Église

Sans prétendre accuser à l'avance l'Église de fautes qu'elle n'a pas encore commises, il faut l'enjoindre dès aujourd'hui à porter une vive attention à ces enjeux démographiques et leurs conséquences sur la sécurité des communautés futures. Vis-à-vis de l'extérieur, le catholicisme doit urgemment ajuster ses relations à des sociétés européennes sorties de la chrétienté et, à l'image d'Abraham qui sut partager le pain et nouer alliance avec le roi de Sodome (Gn 14), établir des collaborations salutaires avec ses propres contemporains.

III. Troisième orientation majeure : morale, anthropologie

« Quand j'ai parlé de ce qui m'était arrivé, mes amis catholiques m'ont tenu les mêmes discours que mon violeur. [...] Je me tenais en pleurs devant mon amie, je lui disais que j'avais envie de mourir parce que j'avais été violée, et elle me répondait que j'étais coupable puisque j'étais rentrée dans la chambre d'un homme ».

Ce témoignage d'une victime de viol sur mineur par un laïc en Église est honteusement représentatif d'un facteur commun à toutes les situations d'emprise et de violences que nous avons pu étudier : des **conceptions morales perverses** se retrouvant à différentes étapes de la situation destructrice :

- En amont de l'agression, en entretenant des **doctrines délétères** facilement utilisables par les prédateurs et en **justifiant des situations dangereuses** pour les personnes vulnérables
- Pendant l'agression, en **privant les personnes victimes des instruments de liberté intérieure** qui leur auraient permis de repousser l'agresseur
- Après l'agression, en **retournant la souffrance des personnes victimes en culpabilité**, et en ne cultivant pas assez les capacités d'écoute des environnements catholiques à leur égard

Ces conceptions morales délétères ne peuvent pas se réduire à des déviances individuelles, et l'Église catholique devrait admettre que **sa manière de transmettre son enseignement moral** (notamment ce qui concerne la morale sexuelle) est une **dimension fondamentale de la crise des violences sexuelles**, au même titre que le cléricalisme ou l'asphyxie de l'entre-soi. Précisément pour demeurer fidèle au dépôt de la foi révélée à travers l'Écriture et la Tradition, elle doit interroger les prismes qui lui ont permis d'engendrer, à partir du double commandement évangélique de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, des instruments de mort et d'esclavage -un terme employé devant nous par une victime adulte d'emprise et de violence sexuelle par un prêtre, et qui rentre en écho avec de nombreux autres récits qui nous sont parvenus.

Une morale dévoyée pour culpabiliser et réduire les victimes au silence

Job prit la parole et dit : « Que de fois ai-je entendu de tels propos ! Vous êtes tous de piètres consolateurs ! À ces paroles de vent, y aura-t-il une fin ? Et qu'est-ce qui t'incite, toi, à répliquer ? Moi aussi, je parlerais comme vous, si vous étiez à ma place ; je vous accablerais de discours et je hocherais la tête à votre sujet. »
Job 16, 1-4

Les personnes victimes de violences sexuelles en Église comprennent bien ces paroles de Job, qui n'expriment pas une lassitude intellectuelle de théologien, mais une **perversité commune** qui **redouble de culpabilité mensongère la souffrance de l'innocent**. Ces conceptions morales délétères agissent le plus souvent **en aval** des agressions, en entravant la réception de la parole des victimes, mais se faisant, elles favorisent leur répétition et toutes leurs futures occurrences. Elles incluent :

- L'intériorisation morale du cléricalisme par tous les baptisés, surtout l'**idéalisation** des clercs, ainsi que l'ensemble des **réflexes défensifs** activés contre toute parole qui nuit à l'image du clergé. Ces réflexes peuvent se manifester sous forme forte contre des accusations précises (« *Attention, il ne faut pas dire de vilains mensonges contre le prêtre* ») mais également par des **stratégies d'évitement ou d'étouffement** lorsque la victime exprime des premiers signaux d'alertes plus timides (« *Tu n'es pas en train d'accuser le père X, n'est-ce pas ?* »)

- Ces réflexes s'enracinent dans une conception perverse mais trop répandue (y compris de façon implicite) de la notion de **scandale** (Lc 17, 1) pour qui l'auteur du scandale maudit par le Christ n'est pas le criminel, mais celui qui révèle son crime
- Ils ont souvent un impact réel sur la psyché de la victime, qui en vient à se sentir coupable de nuire à l'Église ou telle communauté en révélant ce qui lui est arrivé
- Une **centralité désordonnée de la notion d'adultère** dans la culture morale catholique. Elle participe au **nivellement de fautes incomparables** entre elles que nous évoquerons encore dans cette partie, et entraîne une **confusion perverse entre complice et victime** que l'on retrouve dans les aveuglements du canon 977 que nous avons mentionnés plus haut.
- Un dévoiement de la souffrance des victimes par des conceptions des notions d'**épreuve** ou de **miséricorde** perverses car **désarticulées de la justice et de la vérité** : les personnes victimes sont ainsi enjointes à « *porter leur Croix* » en silence, ou à pardonner à leurs agresseurs sans attendre de réparation.

De ces éléments récurrents dans les témoignages des personnes victimes, on conclut d'abord que les notions de **justice** et de **vérité** doivent faire l'objet d'une **revalorisation urgente** dans les organisations et les communautés ecclésiales. Cependant, notre travail auprès des victimes et d'experts variés nous a également permis de réfléchir aux causes de ces **défaillances morales structurelles** et d'affiner nos recommandations. La relation déséquilibrée de la culture morale catholique à l'adultère que nous avons relevée est une bonne transition vers cet approfondissement de nos réflexions.

Une morale sexuelle centrée sur la norme au détriment de la personne

Jésus entra dans la synagogue. Or il s'y trouvait un homme qui avait une main atrophiée. Et l'on demanda à Jésus : « Est-il permis de faire une guérison le jour du sabbat ? » C'était afin de pouvoir l'accuser. Mais il leur dit : « Si l'un d'entre vous possède une seule brebis, et qu'elle tombe dans un trou le jour du sabbat, ne va-t-il pas la saisir pour la faire remonter ? Or, un homme vaut tellement plus qu'une brebis ! Il est donc permis de faire le bien le jour du sabbat. »

Matthieu 12, 9-12

Longtemps, les différentes facettes de l'enseignement moral de l'Église catholique se sont focalisées sur la **matière**, c'est-à-dire l'**objectivité extérieure** de l'acte réalisé, pour qualifier sa gravité morale, ses intentions ou effets subjectifs ne pouvant qu'aggraver ou atténuer la culpabilité du pécheur. Cette conception de la morale renvoie la réalité objective de l'acte à une « **loi naturelle** » qui désigne l'adhésion à la réalité du monde et de Dieu. Elle prend ses racines chrétiennes dès les Pères de l'Église, triomphe notamment dans l'œuvre de Saint Thomas d'Aquin, et informe le catéchisme de l'Église surtout depuis le concile de Trente au 16^e siècle. Aujourd'hui, il apparaît à de nombreux théologiens que cette conception de la loi morale ne **porte pas suffisamment attention** dans sa vision du mal à l'**intériorité du sujet**, ce qui ne signifie pas le subjectivisme ou le relativisme, mais **la réalité de la personne humaine**. Ainsi Thomas d'Aquin, davantage soucieux de l'adhésion à l'ordre de la Nature que de l'intégrité du sujet humain, peut juger le viol ou l'inceste moins graves que l'homosexualité, ce qui paraîtrait aberrant à nombre de nos contemporains, y compris dans le peuple catholique. Ces considérations académiques trouvent des échos terriblement concrets dans les témoignages des personnes victimes. C'est aussi cette approche par la loi naturelle qui explique que le catéchisme porte la même qualification de « **matière grave** » à des comportements aussi différents que le viol ou la masturbation. La CIASE et M. Sauvé avec qui nous avons pu nous entretenir avaient relevé qu'un tel

enseignement nuit à une juste appréhension de la hiérarchie du mal par les fidèles, et nous avons aussi relevé ce **nivellement de comportements incomparables** à de multiples étapes de nos travaux.

Or, si l'on recherche les origines de cette pensée de la loi naturelle chez les Pères de l'Église, on voit qu'il s'agit d'une reprise chrétienne des philosophies païennes de la fin de l'Antiquité, plus précisément de la morale stoïcienne que l'on peut résumer par la formule « *Suivre l'Univers par la Raison* », qui s'appliquerait aussi très bien à la pensée de Thomas d'Aquin (laquelle est également liée au renouveau de l'aristotélisme au Moyen Âge). Elle ne fait pas partie directement du dépôt de la foi et de la révélation divine, mais de **l'effort d'interprétation** de cette Révélation par les premiers chrétiens.

Mais des pans entiers de l'enseignement de l'Église, surtout l'ensemble de sa **doctrine sociale**, ont connu depuis le 19^{ème} siècle des **inflexions personalistes** gardant de la tradition thomiste son **attachement au réel**, tout en mettant **la dignité et l'intégrité de la personne humaine** au centre de leurs réflexions et de leur discernement du bien et du mal. Ces inflexions personalistes n'ont pas suffisamment pénétré les formulations de la morale générale et de la morale sexuelle, où les péchés restent définis par leurs actes extérieurs et non par leur impact sur la personne humaine, lequel n'y est qu'élément de circonstance aggravante ou atténuante. Nous attendons spécialement à ce sujet les conclusions de la commission de théologiens rassemblée par les évêques de France et nous affirmons que nous avons trouvé dans les paroles des personnes victimes des échos vibrants de la part de leurs travaux auxquels nous avons eu accès. Nous y voyons aussi des liens puissants avec la Parole de Dieu, où le Don de la Loi s'inscrit toujours dans le récit d'une libération et d'une vivification de la personne. Nous espérons de plus voir l'Église catholique faire un usage plus ample de la notion de **consentement**, antithèse de l'appropriation d'une personne par une autre, qu'elle a contribué à faire connaître à la conscience humaine (par exemple dans la conception chrétienne du mariage).

Nous ajoutons que ces inflexions personalistes faciliteront enfin la recherche d'une adéquation plus grande entre l'enseignement de l'Église et les plus récents développements des sciences humaines et médicales, qui font de la sexualité une **donnée constitutive de la personne humaine**, non la réalisation d'actes extérieurs. Les précédents efforts de l'Église de rapprochement avec les sciences doivent être poursuivis, mais aussi amendés. Elle doit ainsi reconnaître, sans que cela porte atteinte au dépôt de la foi, qu'elle a laissé prospérer sur l'homosexualité des **discours pervers** qui ont honteusement obscurci la lutte contre la pédocriminalité, alors qu'ils étaient pour certains les fruits de véritables prédateurs. Cela implique que l'Église renonce à une posture d'expertise parfaite en humanité et reconnaisse son besoin de **parfaire son anthropologie**, comme elle l'a fait tout au long de son histoire, notamment en matière de sexualité dont le caractère tabou a ralenti la pleine compréhension.

Une morale négative, qui suspend la miséricorde au péché

Heureux les pauvres de cœur, car le royaume des Cieux est à eux. Heureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés. Heureux les doux, car ils recevront la terre en héritage. Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice, car ils seront rassasiés. Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde. Heureux les cœurs purs, car ils verront Dieu. Heureux les artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu. Heureux ceux qui sont persécutés pour la justice, car le royaume des Cieux est à eux.

Matthieu 5, 3-10

Dans toutes les situations de violence sexuelle que nous avons étudiées, nous avons vu l'influence néfaste d'une conception **trop exclusivement négative de la morale**, destructrice sous ses formes les

plus extrêmes, mais délétère aussi sous des formes plus sournoises et plus courantes. Cette façon de penser la morale uniquement par les fautes que l'on condamne entraîne en effet :

- Des habitudes de **dévalorisation de soi** ou de **recherche de punition** facilement utilisables par les agresseurs pour soumettre et briser leurs victimes
- Une **incapacité à penser l'innocence** entraînant des attitudes ravageuses envers les victimes
- Une **conception étroite de la miséricorde** réduite au pardon du pécheur qui entraîne plus de sollicitude envers l'agresseur que sa victime
- Une **vision passive du bien** (qui consiste uniquement à **ne pas** violer les commandements) utilisable pour soumettre les personnes victimes et peu mobilisatrice pour agir face au mal.

Ces façons négatives de penser la morale s'enracinent dans une **culture catholique commune**, dont l'illustration la plus fondamentale et la plus influente est la formulation du Décalogue (surtout de sa deuxième moitié concernant les relations humaines) qui depuis l'époque tridentine structure une section entière du Catéchisme de l'Église catholique. La CIASE avait déjà noté ce qu'il y avait de délétère à placer l'ensemble de la morale sexuelle sous l'égide du sixième commandement, et des évolutions positives ont déjà eu lieu à ce sujet. Cependant, il faudrait pousser la réflexion critique plus loin, et comprendre que quelles que soient les nuances du contenu des paragraphes du *Catéchisme de l'Église catholique*, calquer sa structure sur celle du Décalogue entraîne fatalement :

- Un **déséquilibre de conscientisation** entre les fautes mentionnées explicitement dans l'intitulé des commandements (ex : meurtre, **adultère**) et celles qu'il faut en déduire implicitement (ex : viol, pédocriminalité, inceste), déséquilibre qui fait des ravages en matière de morale sexuelle et que trop de victimes ont croisé sur leur chemin.
- La tendance à la **conception négative de la morale** (surtout en ce qui concerne les rapports humains) et ses conséquences délétères que nous avons décrites plus haut

Pourtant, la théologie médiévale, y compris chez Saint Thomas d'Aquin, n'avait pas pour habitude de structurer ses exposés de la loi morale selon les Dix Commandements, leur préférant les sept vertus ou les huit Béatitudes, deux exemples qui ont pour point commun de refléter littéralement une **conception positive de la morale**, reposant sur une description du bien et non une description du mal. Ces organisations positives de la morale étaient si influentes que les Béatitudes ont inspiré les croix à huit branches transmises à certaines institutions catholiques (Ordre de Malte, scoutisme...). Or, si l'Église tridentine a structuré son catéchisme moral selon le Décalogue, ce n'est pas par désir de puiser à la source juive du christianisme, mais en raison de l'influence exacerbée qu'avaient pris dans la discipline catholique les **manuels de confession**, qui portaient au Décalogue un intérêt très utilitaire : **une liste de commandements négatifs** permettant de **déployer un catalogue de fautes**. L'enseignement de l'Église s'est retrouvé lié structurellement à une **finalité négative**, dont nous voyons les effets dans les déséquilibres actuels de la **culture morale catholique**.

Au-delà même du Catéchisme (où aujourd'hui, le commentaire des Béatitudes occupe moins de 10 paragraphes, et celui du Décalogue près de 500), **le rite de la confession** jouit dans la discipline, la vie morale et la culture catholique d'une influence très largement supérieure à d'autres expressions de la miséricorde divine, comme de l'autre sacrement de guérison qu'est l'onction des malades. Cette place déséquilibrée favorise les **conceptions étroites de la miséricorde réduite au pardon des pécheurs** que nous avons évoquées et qui participent à la torture des personnes victimes en ne leur laissant **pas**

d'autre choix que de renoncer à la grâce de Dieu ou de s'avouer coupables. Il n'est guère étonnant que le sacrement de réconciliation ait été dévoyé par tant d'agresseurs dans leurs méthodes de soumission ou de réduction au silence. En cantonnant notre propos à la place de la confession dans **le système disciplinaire et culturel catholique**, nous voyons l'urgence de rééquilibrer ce système par la **valorisation d'autres rencontres de la miséricorde divine**. Afin que la culture catholique soit plus propice aux victimes, il n'y a pas à renoncer à la place de la pénitence et du pardon dans le dépôt de la foi, mais à mieux enseigner que la grâce et la miséricorde de Dieu se penchent aussi sur nos **situations d'innocence**, comme l'attestent Abel, Job et Marie *comblée de grâce*.

Une morale idéalisée et inaccessible, qui n'encourage pas le véritable progrès moral

Pourquoi donc mettez-vous Dieu à l'épreuve en plaçant sur la nuque des disciples un joug que nos pères et nous-mêmes n'avons pas eu la force de porter ?

Actes 15, 10

La combinaison des deux facteurs que nous venons d'analyser, une morale centrée sur la norme et conçue négativement par les fautes qu'elle interdit, aboutit à une **morale abstraite**, brillante de son idéal et de sa cohérence interne, mais **séparée du réel** toujours impur. Cet idéalisme mal ajusté apparaît comme un facteur important de la crise des violences sexuelles. Il entraîne en effet :

- Un **découragement** face à une loi idéalisée et inaccessible qui favorise paradoxalement l'abandon aux formes extrêmes du mal, notamment par le **retour du refoulé**.
- Le **nivellement de fautes** déjà beaucoup évoqué dans nos analyses. Ici, cela passe par la mise au même plan de situations prenant appui sur un certain bien de la personne, mais imparfaitement ordonnées à la loi de l'Église, et des situations de pure destruction de l'autre.
- Une **culture de l'hypocrisie** qui renforce la culture d'omerta que nous avons déjà évoquée.
- Une pratique du double-discours, de l'injonction contradictoire ou de la véritable **dissonance cognitive** (tension interne entre les croyances, émotions et attitudes d'une personne quand elles rentrent en contradiction) qui permet aux profils d'agresseurs de se fondre dans la mentalité ecclésiale.

Pour combattre ces phénomènes, l'enseignement moral catholique doit non seulement revaloriser les descriptions positives du bien par rapport aux commandements négatifs qui ne le dessinent qu'en creux, mais aussi **reconnaître et valoriser cette présence du bien à toutes les étapes du progrès moral**. Cela signifie se libérer d'une crainte mal dirigée de favoriser le relativisme, alors que c'est l'abstraction désincarnée d'une norme inaccessible qui conduit justement au nivellement des fautes et à l'incapacité de **hiérarchiser le bien et le mal tels qu'ils s'incarnent dans le réel**, et tels que le Verbe Incarné a su les hiérarchiser, comme le montre le contraste de son attitude selon qu'il parle à une femme adultère (Jn 8, 11) ou à des clercs hypocrites (Lc 11, 46). C'est en reconnaissant la bonté, notamment vis-à-vis des personnes, de situations diverses, y compris lorsqu'elles sont imparfaitement ordonnées à la loi de l'Église, que l'on favorisera un meilleur discernement de l'ensemble du Peuple de Dieu face aux situations plus dangereuses que les autres, et que l'on sensibilisera les personnes les plus vulnérables à ce qui risque de les briser plutôt que de les vivifier. Une telle bienveillance est encore une façon de montrer que la miséricorde transcende la norme, et il est étonnant de la voir trop souvent dénigrée dans des cercles catholiques alors qu'elle est revendiquée par le Christ (Mt 11, 30) comme par les Apôtres (Ac 15, 10). Dans le domaine de la morale sexuelle, cela rejoint les enseignements du Pape François dans l'exhortation *Amoris laetitia*.

Une confusion nocive entre l'objet et le sujet de l'action ou du regard

Si ton œil est pour toi une occasion de chute, arrache-le. Mieux vaut pour toi entrer borgne dans le royaume de Dieu que de t'en aller dans la géhenne avec tes deux yeux.

Marc 9, 47

Parmi les conceptions perverses nuisant aux victimes de violences sexuelles en Église, beaucoup font montre d'une **confusion nocive entre le sujet et l'objet des actes ou des regards posés**, transférant la responsabilité du premier au second. Les conséquences de cette mentalité sont destructrices :

- Elle permet à l'agresseur de s'autojustifier en rendant sa victime responsable de la situation.
- Elle entrave les premiers témoignages de la victime en la rendant moralement suspecte aux yeux des personnes susceptibles d'accueillir sa parole
- Elle est souvent intériorisée par la victime-même et redouble sa souffrance de culpabilité.

Or, encore une fois, ces conceptions délétères croissent dans un **terreau catholique commun**. Ce sont ici notamment les femmes qui sont victimes de ces morales dévoyées :

- Il faut d'abord passer au crible les **discours d'enseignement de la pudeur aux jeunes filles**, qui trop souvent versent dans une **responsabilisation objectifiante** selon laquelle la jeune fille objet du regard est responsable du sujet masculin « *incapable de contrôler son regard ou ses gestes* ». Cette complaisance bien peu catholique envers les pensées ou actions peccamineuses des hommes sont un inacceptable instrument de culpabilisation des victimes.
- Plus généralement, il faut expurger la culture commune catholique de la présence trop importante des figures de **femmes tentatrices**, qui favorisent les mêmes complaisances envers les péchés masculins et la même culpabilisation des victimes. Les récits bibliques qui peuvent se rapprocher de ce lieu commun doivent faire l'objet de commentaires appropriés, n'ancrant pas ces représentations dans l'esprit des fidèles mais le dirigeant vers le véritable sens de foi du texte.
- Il faut aussi passer au crible les **discours sur la virginité**, qui mal ajustés peuvent contribuer à persuader la victime qu'elle est elle-même rendue moralement impure par son agression, ou bien à l'inverse relativiser la gravité de celle-ci (lorsque la victime n'est pas vierge). Ces regards pervers sur la virginité menacent bien sûr les femmes, mais aussi les enfants.
 - Cela rejoint le danger que nous avons déjà relevé des divers degrés de **confusion de la continence et de la chasteté**, ou bien **de la sainteté et de la virginité**. Il est donc important de favoriser les définitions positives de la chasteté comme **juste distance** plutôt que ses définitions négatives nivelant des expériences sexuelles qui devraient rester moralement non-comparables. Le célibat lui-même doit être enseigné comme une **transformation positive de la sexualité** et non sa négation.
 - Ce point doit aussi **dénormaliser une obsession de la virginité** parfois expression d'un **mal-être vis-à-vis de l'altérité sexuelle** qui permet aux prédateurs de se confondre avec la mentalité ecclésiale ambiante. Celle-ci doit être expurgée de sa **complaisance envers l'immaturité affective** pour être force d'accompagnement dans la réconciliation de l'individu avec sa propre intimité et celle des autres.
- Plus particulièrement, il faut sérieusement interroger les **discours accompagnant** les figures de **martyres de la pureté**, qui peuvent considérablement nuire à des personnes victimes :

- en culpabilisant les victimes d'être vivantes,
- en renforçant une vision objectifiante de la pureté contraire à l'Évangile et aux Pères de l'Église selon laquelle une victime de viol serait rendue impure,
- en présentant les situations de violences sexuelles et notamment de viol comme des situations de **choix actif** pour les victimes, ce qui est faux et d'une violence extrême.

N'ayons pas peur de le dire, ce sont notamment certains **discours pontificaux** qui font preuve d'un discernement insuffisant sur ce dernier sujet.

Nous espérons qu'ainsi, l'enseignement moral de l'Église sera toujours plus conforme à celui du Christ, dont l'exigence évangélique s'adresse toujours à l'individu en tant que sujet, et non en tant qu'objet du regard ou de l'acte posé.

Des dévoiements trop répandus de l'Écriture et de la Tradition

Philippe se mit à courir, et il entendit l'homme qui lisait le prophète Isaïe ; alors il lui demanda : « Comprends-tu ce que tu lis ? ». L'autre lui répondit : « Et comment le pourrais-je s'il n'y a personne pour me guider ? »

Actes 8, 30-31

Beaucoup d'emprises et de violences sexuelles en Église s'enracinent dans des **doctrines perverses** par lesquelles les agresseurs justifient leurs actions. Certaines d'entre elles sont le fruit de généalogies théologiques tortueuses, voire ont un caractère ésotérique ou gnostique les séparant de la culture catholique commune ; elles doivent faire l'objet d'études séparées, notamment de la part des communautés qui les ont laissé prospérer en leur sein. Mais nous avons réalisé par l'écoute des victimes que nombre de discours déviants professés par leurs agresseurs ne faisaient que pousser à l'extrême, ou simplement déplacer dans un contexte sexuel, des **dévoiements de l'Écriture et de la Tradition** en vérité répandus dans la culture catholique, fût-ce sous des formes faibles.

Il faut que ces **enseignements mal ajustés** soient les objets d'une prise de conscience de leur potentiel ravageur, et d'un ajustement vigilant qui sécurisera les fidèles et assistera l'Église dans sa vocation à la fidélité à la Parole de Dieu. Ces thèmes dévoyés sont les suivants :

- Le « **oui inconditionnel** » de **Marie** à son Seigneur, parfois objet de captations destructrices par les prédateurs, ou instrument de soumission des victimes notamment féminines. Or, il faut reconnaître que ces captations prennent racine dans des enseignements ne laissant voir de la Mère de Jésus que des **qualités passives** (obéissance, humilité, silence...), ce qui ne correspond pas à la vérité qui transparaît d'elle dans les Écritures.
 - Ces discours déviants sur Marie rejoignent les dangers de l'obsession de la virginité
 - L'enseignement de la doctrine catholique doit mieux veiller à souligner ce que révèlent de dignité et d'activité de la part de Marie les épisodes de la Visitation ou des Noces de Cana, ou encore le contenu du Magnificat. Les enseignements du Pape Paul VI sur Marie peuvent être un précieux recours en ce sens.
- La description de **l'alliance de Dieu envers son peuple** comme d'un mariage peut être captée par une figure d'autorité et tournée dans un sens sexuel. Or, ce dévoiement prend racine dans une tendance trop répandue à utiliser ce thème pour parler de **la personne des prêtres** (très souvent pour justifier leur masculinité) alors que ce n'est jamais le propos de la comparaison ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament.

- Tout comme la volonté de valoriser le célibat des prêtres a conduit à y appliquer des passages de Saint Paul qui ne s'y réfèrent pas du tout, une façon trop rapide et trop paresseuse d'expliquer leur masculinité a favorisé de façon trop dangereuse une **personnalisation et une sexuation de la Parole de Dieu**.
- Le thème de l'**élection** est peut-être le plus fréquemment dévoyé par les prédateurs, par lesquels il permet d'isoler leurs victimes, de leurs enfermer avec eux dans une intimité perverse, et de décrédibiliser toute critique extérieure. Or, ce dévoiement est trop courant pour justifier de façon arrogante le désir d'autonomie de certaines communautés, ou à l'échelle de l'Église pour empoisonner ses relations avec le monde extérieur. Cela rejoint tous nos avertissements qui concernent l'asphyxie de l'entre-soi.
- Le **Cantique des cantiques** peut bien sûr être l'objet de dévoiements justifiant de donner une dimension sexuelle à une relation spirituelle. Les discours le concernant doivent d'une part veiller à une juste distinction de ces deux ordres dans leurs commentaires, et d'autre part bien mettre en valeur **la liberté et l'absence de soumission** entre les deux amants du poème.

3. Conclusion

Ces pages qui résument un an d'écoute des victimes et d'experts variés montrent le caractère systémique des violences sexuelles en Église, où aucun événement n'apparaît comme le fruit d'une cause unique, mais comme l'intersection d'une multitude de défaillances qui ne cessent d'interagir ensemble et d'engendrer le pire – ce que nous avons estimé pouvoir appeler dans notre introduction la **toile de systémicité** où l'Église s'est empêtrée.

Ce caractère systémique des abus, emprises et violences en Église court le risque d'être reçu avec découragement, car il est pris justement comme une toile dont il est impossible de couper ensemble tous les fils ; mais il doit être reçu bien plutôt comme un **encouragement à l'action**, chacune de ces lignes de force constituant aussi un **terrain possible d'action** où peut être stoppée la libre circulation du mal. Chaque mécanique de pouvoir mise sous contrôle, chaque système d'enfermement poussé à l'ouverture, chaque idolâtrie morale ramenée à la libération et la vivification des personnes contribue à **desserrer les nœuds de causalité** où se produisent les agressions. Aussi notre rapport s'adresse-t-il autant à nos commanditaires de la CEF et de la CORREF qu'à l'ensemble du Peuple de Dieu, et à tous les hommes et les femmes de bonne volonté qui collaborent avec lui. Nous espérons qu'il éclairera ainsi toute la variété des acteurs susceptibles de participer aux nécessaires transformations de l'Église et à la revivification de ses lieux de mort.

Pour ceux parmi nous qui professent la foi de l'Église, nous savons que Dieu entend par excellence le supplice de l'innocent (Gn 4), et qu'il écoute avant tout la souffrance d'un enfant (Gn 21). Nous croyons que Dieu entend éminemment les souffrances des victimes passées et présentes des emprises et violences sexuelles en Église, et qu'il veut purifier sa maison, comme il le répète continuellement au long de l'Histoire de l'Alliance. Nous croyons que le Christ, innocent torturé par une institution uniquement soucieuse de se préserver elle-même, est présent dans chaque victime (Mt 25, 40). En Lui nous espérons la résurrection des morts et la purification du Temple (Ap 21). Nous croyons enfin que l'Esprit saint est à l'œuvre dans le monde, « éternellement » (Jn 14, 16). Nous savons qu'il souffle où il veut (Jn 3, 8) et nous avons à cœur de savoir le discerner et l'écouter, dans notre prière, dans notre vie d'Église, dans la bouche des victimes et de nos autres contemporains.

4. Synthèse

Le GT8, dont le sujet est « l'analyse des causes des violences sexuelles commises dans l'Église » instauré après les travaux de la CIASE a débuté ses travaux en avril 2022 et les a poursuivis jusqu'en mars 2023 à raison d'une réunion par mois en présentiel sauf pendant la période estivale de juillet – août. Il a également procédé à des auditions en dehors de ces réunions plénières en petits groupes. Ses travaux comportent plusieurs éléments spécifiques, qu'il faut garder à l'esprit car ils ont concouru à l'analyse qui a été menée et aux préconisations énoncées.

Tout d'abord le sujet a été entendu au sens large, la notion de violences sexuelles a été comprise comme s'exerçant aussi bien à l'égard des mineurs que de majeurs. Par ailleurs, l'extension à la notion d'abus a permis de traiter aussi bien les abus de pouvoir, spirituels et sexuels, souvent liés mais parfois indépendants les uns des autres.

Puis le groupe de travail s'est unanimement accordé sur le fait que chaque séance de travail devait s'accompagner de l'audition de victimes-témoins, celles en tout premier lieu participant au groupe de travail et celles qui se manifestaient ou qui étaient en lien avec des membres du groupe de réflexion. Ainsi la volonté s'est exprimée de mettre en miroir auditions d'experts et savoir expérimental des victimes pour ne pas s'éloigner du réel et mettre leur parole au cœur de notre réflexion.

La feuille de route dressait un chemin ambitieux de réflexion dont les enjeux permettent de faire un ensemble de propositions que l'on espère la plus à même de rejoindre les attentes des victimes.

Beaucoup de rapports, d'écrits ont été consacrés à l'analyse des causes des abus sexuels commis dans l'Église, démontrant qu'il s'agit bien d'un entrelacs de causes se nourrissant entre elles à travers le temps et non d'une cause unique identifiée. Il ne s'agissait pour notre groupe ni de les ignorer (nous nous sommes souvent référés à elles) ni de développer des thèses totalement nouvelles mais de s'inscrire dans une perspective d'espoir en formulant, à partir des récits entendus notamment, des pistes de réforme qui nous sont apparues primordiales.

Les axes de travail mentionnés dans la feuille de route étaient les suivants :

- Expliciter le caractère systémique des abus.
- Travailler de près le volet historique du rapport de la CIASE.
- Donner un avis sur les analyses esquissées par le rapport de la CIASE.
- Faire un état des lieux et donner des pistes pour avancer sur les sujets suivants : morale sexuelle et abus, célibat et abus, expliquer la prévalence d'abus masculin ; relation possible entre sacralisation des personnes et abus.
- Qu'est-ce que le cléralisme ? de quelle manière s'exerce-t-il ?
- Préciser si les causes repérées sont toujours d'actualité. Y a-t-il des causes nouvelles ?

Le caractère systémique des abus a été réaffirmé dans la lignée des travaux de la CIASE, selon l'expression fort juste de Véronique Margron : « *tout récit de victime est en soi le miroir du caractère systémique des abus commis dans l'Église* ». Il est vrai que les six auditions que nous avons effectuées, nous ont confortés dans cette approche. Le silence, l'omerta, l'impunité des clercs et des laïcs, la protection de l'institution... ont fait système. Cependant, reconnaître le caractère systémique de la crise que traverse l'Église est en soi libérateur car il est possible d'actionner de multiples leviers et de prendre des décisions pour mettre fin aux différentes causes qui ont contribué à la systémicité.

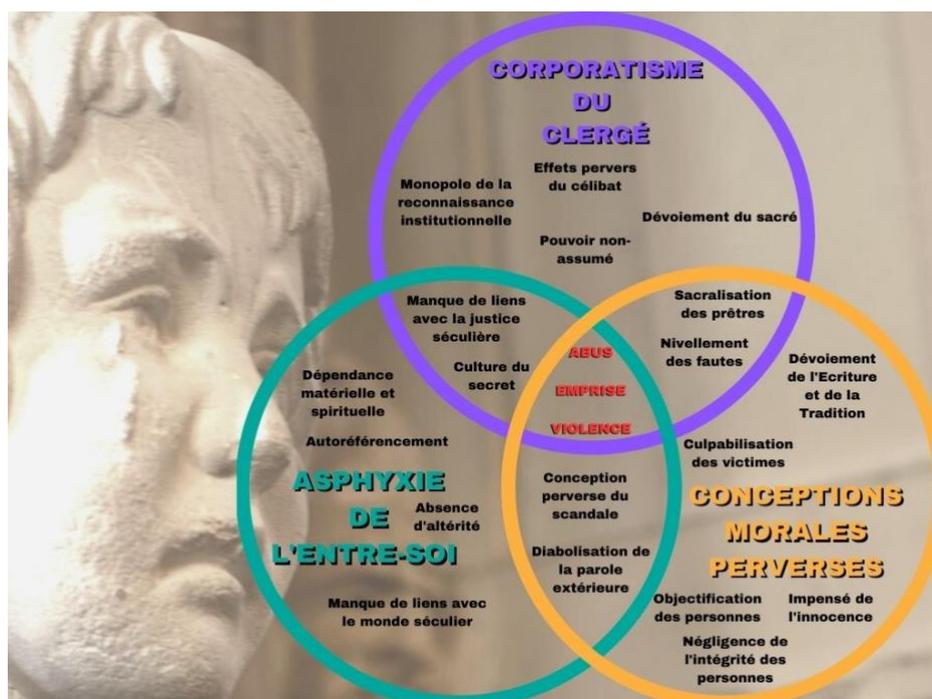
« *Sytémique, un adjectif pour agir* » selon l'expression de Béatrice Bouniol, journaliste à *La Croix*. Cette perspective a été notre fer de lance pour ne pas baisser les bras. Le volet historique de la CIASE n'a pas été remis en cause et bien au contraire avalisé.

Nous avons donc approfondi trois grandes thématiques qui nous ont paru essentielles dans la détermination des causes des abus et qui permettent en contre point de faire des propositions pour les empêcher de prospérer et de se mettre en route avec des perspectives nouvelles.

- 1) Le cléralisme dont les principales composantes sont :
 - Le pouvoir confisqué, monopolistique, non assumé
 - Le corporatisme du clergé et la dévalorisation des laïcs
 - La sacralisation de la personne du prêtre
 - Le dévoiement du sacré par la profanation des personnes et des sacrements
 - Les vulnérabilités individuelles et collectives liées au célibat

- 2) L'asphyxie du même, l'entre-soi et l'auto-référencement dans l'Église :
 - L'absence d'écoute des victimes et la culture du secret
 - La volonté de protéger l'institution pour éviter le scandale dans la durée
 - Un monde clos, sans altérité dont les femmes sont absentes ou réduites à la portion congrue
 - L'ignorance ou la défiance à l'égard de la justice civile
 - Une fermeture au monde qui favorise les emprises dans un esprit de forteresse assiégée

- 3) Une éthique sexuelle et familiale éloignée du réel et de l'incarnation :
 - Une morale sexuelle centrée sur la norme, dévoyée pour culpabiliser et faire taire les victimes
 - Une conception dévalorisante de la sexualité, une obsession de la pureté, un nivellement de comportements sexuels incomparables dans leur gravité
 - La manipulation à des fins d'emprise spirituelle
 - Les errements de l'interprétation des Écritures



	Orientations	Axes de travail	Proposition
1	Suivi des décisions	Continuer à s'approprier, à suivre et à mettre en œuvre les recommandations de la CIASE	- Mettre en place un comité de suivi des recommandations de la CIASE et des propositions des GT, qui produira notamment un rapport annuel indiquant le statut de chaque recommandation et proposition.
2	Écouter les personnes victimes-témoins	Continuer à entendre la voix des victimes et entretenir la mémoire vive	- Intégrer systématiquement des personnes victimes aux travaux et aux instances de décision sur les abus. - Instituer une vraie pastorale des victimes.
3	Communication	Face à des faits d'une gravité extrême, l'Église a gardé un silence qui ne prend pas en compte la parole des victimes et favorise l'impunité des abuseurs	Une communication systématique doit être mise en place par tout moyen : <ul style="list-style-type: none"> • Pour informer les communautés concernées et, le cas échéant le grand public, si les mesures conservatoires l'imposent, et en tout cas, à l'issue du processus judiciaire ou canonique ; • Pour relayer les appels à témoin de la justice civile, ou en émettre, en accord avec le procureur quand lui n'est pas en mesure de le faire
4	Altérité	Pour lutter contre l'entre-soi qui favorise les abus, développer l'altérité et renforcer en particulier la place des femmes dans la liturgie et aux postes de décision :	- Utiliser les dispositions existantes du droit canon (766) pour généraliser la prédication par des laïcs, et en particulier des femmes. - Appliquer les dispositions existantes sur les services (servantes d'autel) ou ministères laïcs institués (acolytat, lectorat, catéchiste), en instituant des hommes et des femmes. - Définir au niveau national des normes indicatives de représentation des laïcs et femmes aux postes décisionnaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Systématiser le recours à des déléguées épiscopales ayant fonction de vicaire général, formant un trinôme avec le vicaire général clerc et l'évêque ;

GT 8 – Analyse des causes des violences sexuelles dans l'Église

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Parité hommes/femmes du conseil épiscopal et du diocésain de pastorale. - Former systématiquement les laïcs et les clercs dans les mêmes cursus, et soutenir financièrement la formation des laïcs. 	
5	Morale sexuelle	<p>Avec <i>Amoris Laetitia</i>, structurer la morale fondamentale, sexuelle, conjugale et familiale de l'Église en sortant d'une approche strictement normative pour se rapprocher d'une éthique des vertus :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger texte de référence pour construire un plan de formation, puis mettre en place un comité de suivi de ce plan au niveau national pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Inclure systématiquement dans les formations morales diocésaines (à destination de tous) une éthique personnaliste incluant une éthique des vertus, afin de ne concevoir les actes que dans la relation à autrui et de lutter contre le nivellement des « manquements ». ○ Identifier sans ambiguïté la gravité spécifique des atteintes, agressions sexuelles et viols, afin de faire ressortir sans confusion possible qu'ils n'ont rien à voir avec de simples manquements à un idéal de chasteté. ○ Prévoir à tous les niveaux de formation initiale et continue (dès la catéchèse des enfants) des modules spécifiques et adaptés de sensibilisation et de prévention des risques d'emprise.
6	Demandes au Saint Siège	Évolution du droit canonique	<p>Conscients des mesures qui relèvent de Rome et donc de l'Église universelle, les membres du GT8 demandent aux évêques de solliciter le Saint Siège :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur l'opportunité de définir au sein du Code de droit canonique l'ensemble des infractions sexuelles commises sur une personne mineur ou majeure, en faisant ressortir les éléments constitutifs de chacune des infractions et les peines correspondantes, afin d'accroître la lisibilité de ce droit, de faire ressortir l'échelle de gravité des

GT 8 – Analyse des causes des violences sexuelles dans l'Église

		<p>manquements et d'harmoniser l'interprétation des normes de références (recommandation 38 de la CIASE).</p> <ul style="list-style-type: none">- Sur l'opportunité d'ouvrir aux femmes de nouveaux ministères (diaconat...);- Sur l'opportunité de mener une expérimentation sur l'ordination d'hommes mariés (<i>virī probati</i>).
--	--	--

5. Annexes

Supplément de recommandations

Je parle en mon nom mais encouragé par beaucoup d'ex-victimes, et remercie le groupe GT8 de m'accepter dans mon rôle de celui qui remet les débats au ras des pâquerettes.

En effet mon analyse des causes des abus chez les prêtres est focalisée sur le refoulement induit par un célibat mal vécu, et à l'absence de femmes à tous les niveaux de l'église. Malgré tout je me suis senti souvent seul à donner une importance **première** à ces deux causes.

Au départ de nos rencontres, j'ai fait part au GT8, combien j'ai été effaré en constatant que sur 45 recommandations de la CIASE, une seule parlait de la place des femmes. Véronique (co-ex-victime) m'a encore rappelé l'immense richesse que pourra amener l'altérité homme/femme.

Tout en étant totalement d'accord avec les analyses et les recommandations du GT8, je l'ai accusé un moment de complaisance par omission. J'ai été partiellement écouté et rassuré par la suite, en constatant une certaine orientation vers mes recommandations.

Je souhaite pourtant affirmer ... haut et fort ... et avec bien d'autres victimes ... que l'absence d'altérité homme / femme, le célibat des prêtres, la «tabouïsation» du plaisir sexuel – sans en être la cause directe – est un ferment idéal au développement des abus sexuels.

Après de longs tourments personnels, j'ai finalement renoncé à présenter la troisième orientation, pour la simple raison que ... je ne comprenais pas certains paragraphes ni leurs enchaînements — trop universitaires, trop de références inconnues dans ma culture qui est très liée à la terre. Plus proche des réalités du corps, de ses pulsions naturelles et de la boue.

Mais où est le lien avec le peuple de Dieu ? Où est l'incarnation du Christ ? Le prêtre est censé rappeler cette incarnation. Ce sera là encore un rôle pour les femmes et la maternité / paternité de ramener l'église et ses prêtres, à plus de pragmatisme et de sortir du cléricisme. Un prêtre changeant les couches de son bébé ou préoccupé à gagner sa croûte, aura naturellement un discours et un rayonnement bien plus crédible auprès du peuple de Dieu.

Enfin ... voire surtout ... le mariage des prêtres aura l'immense avantage d'amener automatiquement à sortir de la terrible hypocrisie que sont les petits arrangements clandestins d'une majorité de prêtres, avec leurs trop grandes frustrations (homo ou hétéro sexuelles). L'église n'est plus crédible dans cette situation (de la même manière qu'elle n'est plus crédible par les scandales concernant deux des prédécesseurs de Mr le président des évêques de France, ainsi que le dévoilement de la richesse actuelle non assumée de l'église évoquée dans le cadre des réparations de l'INIRR).

En conclusion :

En plus des recommandations du GT8 présentées aujourd'hui et dont je me sens totalement solidaire:

Je recommande à l'église catholique de laisser la possibilité aux prêtres de se marier.

Je recommande de donner une vraie place sacramentelle et décisionnaire aux femmes en respectant la parité pour les pouvoirs et les responsabilités.

e recommande enfin à l'église de promouvoir une sexualité heureuse

Et dans la foulée je vous invite à prendre le temps de regarder une fleur,
prendre le temps de regarder le soleil se coucher,
prendre le temps d'accueillir le sourire d'un enfant...

Claude : victime devenant témoin

Bibliographie

- Ambroise-Rendu, Anne-Claude (2014). *Histoire de la pédophilie, XIXe-XXIe siècle*, Fayard, 353 p.
- Béraud, Céline (2021). *Le catholicisme français à l'épreuve des scandales sexuels*. Éditions du Seuil, 112 p.
- Bobineau, Olivier (2013). *L'empire des papes. Une sociologie du pouvoir dans l'Église*. CNRS Éditions, 300 p.
- Bobineau, Olivier (2017), avec Lalo, Constance & Merlet, Joseph. *Le sacré incestueux. Les prêtres pédophiles*. DDB, 257 p.
- Bouniol, Béatrice (2021) : « Abus sexuels dans l'Église : « systémique », un adjectif pour agir ». *Journal La Croix* du 6/10/2021, 2 p.
- Brown, Peter (1995). *Le renoncement à la chair. Virginité, célibat et continence dans le christianisme primitif*. Éditions Gallimard, col. Bibliothèque des histoires, 608 p.
- Cassingena-Trévedy, François (2021). *Chroniques du temps de peste. Donner un sens à ce que nous vivons*. Tallandier, 176 p.
- Cavalin, Tangi (2023). *L'affaire. Les dominicains face au scandale des frères Philippe*. Cerf, 758 p.
- Charentenay (de), Pierre (2021). *Tolérance zéro. Lutter contre la pédophilie dans l'Église*. Salvator, 224 p.
- Collectif (2022). *J'écouterai leur cri. Cinq regards de femmes sur la crise des abus*. Monique Baujard, Geneviève Comeau, Joëlle Ferry, Thérèse de Villette, Agata Zielinski. Avec Nathalie Becquart, Christine Danel et Patrick C. Goujon. La Xavière/Éditions Emmanuel, 172 p.
- Conférence des évêques de France. (2017). *Lutter contre la pédophilie*. Cerf, 80 p.
- Conférence des évêques de France. (2018). « Dérives sectaires dans les communautés catholiques ». *Documents épiscopat*.
- Conférence des évêques de France. (2021). *Lutte contre la pédophilie : les résolutions votées par les évêques de France en mars 2021*.
- CORREF (Juin 2018). *Vie religieuse et liberté. Approche canonique, pastorale, spirituelle et psychologique*. Conférence monastique de France, 178 p. (Contributions de Dom François YOU (préface), Sœur Chantal-Marie SORLIN, Fr. Loïc Marie LE BOT, Dom Dysmas de LASSUS, Pascale CARRERE, Sœur Véronique MARGRON)
- Crépy, Luc (2021). *La foi à l'épreuve de la toute-puissance : Lutter contre les abus dans l'Église*. Éditions Lessius, 150 p.
- Demasure, Karlijn (Dir.) (2014). *Se relever après l'abus sexuel. Accompagnement psycho-spirituel des survivants*. Lumen Vitae, 104p.
- Dinechin, Blandine & Léger, Xavier (2019). *Abus spirituels et dérives sectaires dans l'Église : Comment s'en prémunir ?* Médiaspaul, 191 p.
- Ducrey, Sophie (2019). *Étouffée : Récit d'un abus spirituel*. Tallandier, 224 p.

GT 8 – Analyse des causes des violences sexuelles dans l'Église

- Fino, Catherine & Berceville, Gilles & Drouin, Gilles & Forestier, Luc (2020). *Scandales dans l'Église. Des théologiens s'engagent*. Cerf, 155 p.
- Garnier-Beauvier, Véronique (2017). *Au troisième jour : De l'abîme à la lumière (Témoignage)*. Artège, 180 p.
- Garnier, Véronique & Demasure, Karlijn & Descour, Anne (2022). *La vérité nous rendra libres*. Médiaspaul, 174 p.
- Gaulmyn (de), Isabelle (2016). *Histoire d'un silence*. Seuil, 204 p.
- Goujon, Patrick C. (2021). *Prière de ne pas abuser*. Seuil, 96 p.
- Guéno, Jean-Pierre (2021). *Paroles de prêtres*. Frison-Roche, 496 p.
- Héritier, Françoise (1996). *Masculin – Féminin I. La pensée de la différence*, Odile Jacob, 339 p.
- Héritier, Françoise (2002). *Masculin – Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Odile Jacob, 443 p.
- Hervieu-Léger, Danièle & Schlegel, Jean-Louis (2022). *VERS L'IMPLOSION ? Entretiens sur le présent et l'avenir du catholicisme*. Seuil, 400 p.
- Hoyeau, Céline (2021). *La trahison des pères. Emprise et Abus des fondateurs de communautés nouvelles*. Bayard, 280 p.
- Jankélévitch, Vladimir (1981). *Le paradoxe de la morale*. Seuil, 192 p.
- Joulain, Stéphane (2018). *Combattre l'abus sexuel des enfants. Qui abuse ? Pourquoi ? Comment soigner ?* DDB, 304 p.
- Joulain, Stéphane (Dir.) (2021). *L'Église déchirée. Comprendre et traverser la crise des agressions sexuelles sur mineurs*. Avec Karlijn Demasure (Dir.) et Jean-Guy Nadeau (Dir.) : 30 spécialistes répondent chacun à une question liée à ce fléau : théologien, moraliste bibliste, canoniste, psychiatre, psychanalyste, victimologue, médecin, journaliste. Bayard, 608 p.
- Kouchner, Camille (2021). *La Familia grande*. Le Seuil, 208 p.
- Lafont, Ghislain (2020). *Le Catholicisme autrement ?* Cerf, 185 p.
- Langlois, Claude (2020). *On savait, mais quoi ? La pédophilie dans l'Église de la Révolution à nos jours*. Seuil, 240 p.
- Lassus (de), Dysmas (2020). *Risques et dérives de la vie religieuse*. Cerf, 448 p.
- Le Bourgeois, Isabelle (2020). *Le Dieu des abîmes*. Albin Michel, 192 p.
- Lebrun, Sophie (2019). *Omerta. La pédophilie dans l'Église de France*. Tallandier, 272 p.
- Lefebvre, P. (2021). *Comment tuer Jésus ? Abus, violences et emprises dans la Bible*. Cerf, 280 p.
- Legrand, Hervé (2020) : « Les dimensions systémiques de la crise des abus dans l'Église catholique et la réforme de l'écclésiologie courante ». Vrin, *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 2020/3 Tome 104, 37 p.
- Lévinas, Emmanuel (1977). *Du sacré au saint. Cinq nouvelles lectures talmudiques*. Les éditions de Minuit, 180 p.
- Mardon, Anne (2019). *Quand l'Église détruit*. L'Harmattan, 266 p.
- Mardon, Anne (2020). *Silences dans l'Église : par action et par omission*. L'Harmattan, 136 p.
- Margron, Véronique (2019). *Un moment de vérité*. Albin Michel, 138 p.
- Martel, Frédéric (2019). *Sodoma*. Robert Laffont, 638 p.
- Marzano, Marco (2022). *La caste des chastes. Les prêtres, le sexe et l'amour*. Philippe Rey, 221 p.
- Moulins-Beaufort (de), Éric (2018). « Que nous est-il arrivé ? De la sidération à l'action devant les abus sexuels dans l'Église. » *Nouvelle revue théologique* 140 : pp. 34-54.

GT 8 – Analyse des causes des violences sexuelles dans l'Église

- Nadeau, Jean-Guy (2020). Une profonde blessure. Les abus sexuels dans l'Église catholique. Mediaspaul, 396 p.
- Pape François. (2018). Lettre du Saint-Père au Peuple de Dieu. À propos des abus sexuels. Salvator, 82 p.
- Pelletier, Anne-Marie (2018). *Débats éthiques, sagesse biblique*. Salvator, 162 p.
- Pelletier, Anne-Marie (2019). *L'Église, des femmes avec des hommes*. Cerf, 248 p.
- Pelletier, Anne-Marie (2021). L'Église et le féminin. Revisiter l'histoire pour servir l'Évangile. Salvator, 176 p.
- Philibert, Anne (2019) Des prêtres et des scandales dans l'Église de France du Concile de Trente aux lendemains de Vatican.II.
- Pitaud, Bernard (2020). Libres réflexions sur l'accompagnement spirituel. Nouvelle Cité, 157 p.
- Poujol, Jacques (2015). *Abus spirituel. S'affranchir de l'emprise*. Empreinte temps présent Editions, 102 p.
- Rapport Sauvé de la CIASE (2021). *Les violences sexuelles dans l'Église catholique en France 1950 – 2020*. Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église, 548 p.
- Ravel, Luc. (2019). Comme un cœur qui écoute : La parole vraie d'un évêque sur les abus sexuels. Artège, 232 p.
- Revue Lumen Vitae 2022/3 (Volume LXXVII) « Où sont les femmes ? », Éditions Université catholique de Louvain, 120 p. Ce numéro inclut « La Parole a été la plus forte... » de Marie-Josèphe Lachat, un témoignage et une relecture du service de prédication par des théologiennes laïques dans le diocèse de Bâle en Suisse. M-J Lachat a été cheffe du premier Bureau de l'égalité (à l'époque : « Bureau de la condition féminine ») de Suisse.
- Ricoeur, Paul (1960). « La sexualité. La merveille, l'errance, l'énigme ». Revue *Esprit*, 28^e Année –N° 289– Nov. 1960 – 12 p.
- Sautreau, Jean-Pierre (2019). *Une croix sur l'enfance en Vendée*. Moissons noires, 198 p.
- Scaraffia, Lucetta (2016). *Du dernier rang. Les femmes et l'Église*. Salvator, 166 p. Préface d'Anne-Marie Pelletier.
- Scaraffia, Lucetta (2020). *Féministe et chrétienne*. Bayard, 192 p.
- Serina, Guillaume (2003). *L'affaire Di Falco. L'Église en question*. Ramsay/Golias, 247 p.
- Springora, Vanessa (2020). *Le consentement*. Grasset, 216 p.
- Svidercoschi, Gian Franco (2013). Le retour des clercs. L'Église entre Cléricalisme et Concile. Mediaspaul, 150 p.
- Syssoev, Pavel (2020). De la paternité spirituelle et de ses contrefaçons. Cerf, 123 p.
- Theobald, Christoph (Dir.) (Janvier-Mars 2021). « Église et ministères pastoraux I. Fondement charismatique et Institutionnalisation de l'Envoi ». *Recherches de Science Religieuse*, tome 109/1.
- Theobald, Christoph (Dir.) (Avril-Juin 2021). « Église et ministères pastoraux II. Ministère Épiscopal et Ministère Presbytéral ». *Recherches de Science Religieuse*, tome 109/2.
- Thiel, Marie-Jo. (2019). L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs. Bayard, 717 p.
- Thiel, Marie-Jo & Anne Danion-Grilliat & Frédéric Trautmann (Dir.). (2022). *Abus sexuels – Écouter, enquêter, prévenir*. Presses Universitaires de Strasbourg, 438 p.
- Vilanova, Constance (2020). *Religieuses abusées. Le grand silence*. Artège, 216 p.
- Zollner, Hans (2016). « Les abus sexuels dans l'Église. Un appel à changer de regard ». Revue *ETVDES*, septembre 2016

Filmographie

ARTE, *Célibat des prêtres, le calvaire de l'Église*, documentaire d'Éric Colomer et Rémi Benichou (France, 2021, 1h40mn)

ARTE, *Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église*, documentaire de Eric Quintin et Marie-Pierre Raimbault (France, 2017)

Les Chatouilles (2018), un film dramatique français écrit et réalisé par Andréa Bescond et Éric Métayer, adaptation de leur pièce de théâtre *Les Chatouilles ou la Danse de la colère*, récompensée du 'Molière seule en scène' (2016)¹. L'histoire s'inspire du drame de l'enfance d'Andréa Bescond qui a été victime de violences sexuelles.

Les Éblouis (2019), film français réalisé par Sarah Suco. Le scénario s'inspire de l'expérience de Sarah Suco qui a vécu de 8 ans à 18 ans dans une communauté charismatique sans supervision extérieure, qui connaît des dérives sectaires et des abus. Selon le trombinoscope des évêques 2022-2023 édité par Golias, il s'agirait de la Communauté de la Croix Glorieuse.

Grâce à Dieu (2019), Film de François Ozon (Réalisateur), 2 heures et 17 minutes. Inspiré des affaires Bernard Preynat et Philippe Barbarin, le film relate le combat judiciaire mené par des victimes d'abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique en France. Le film obtient le Grand prix du jury de la Berlinale en 2019.

Le Silence des églises (2012), film TV franco-belge réalisé par Edwin Baily avec Robin Renucci, Robinson Stévenin. Le scénario s'inspire de faits réels sur l'affaire Pierre Pican, du nom de l'évêque condamné en 2001 à de la prison avec sursis pour non-dénonciation des crimes de l'abbé René Bissey, un prêtre pédophile de son diocèse.

Spotlight (2016), Film de Tom McCarthy (Réalisateur), 2 heures et 9 minutes. Il raconte comment une équipe de journalistes d'investigation du *Boston Globe*, appelée « Spotlight », dévoile un scandale impliquant des prêtres pédophiles couverts par l'Église catholique dans la région de Boston.

Auditions

Auditions par le GT			
Personnalités	Date	plénière/sous-groupe	Thématiques abordées
Jean-Marc Sauv�	16-mai-22	pl�ni�re	P�riodicit� et causes des violences sexuelles
Sophie Ducrey	16-mai-22	pl�ni�re	« �touff�e, r�cit d'un abus spirituel et sexuel »
C�line B�raud	20-juin-22	pl�ni�re	Aspect syst�mique des abus
Claude Bonnot	20-juin-22	pl�ni�re	Victime devenu t�moin
Anne-Solen Kerdraon	14-sept.-22	pl�ni�re	Ob�issance et d�voiements dans les congr�gations
V�ronique Garnier	14-sept.-22	pl�ni�re	T�moignage de victime
Anne-Marie Pelletier	13-oct.-22	pl�ni�re	Femmes dans l'�glise, aspect syst�mique des abus
Tiphaine S�guret	13-oct.-22	pl�ni�re	Psychiatrie des p�docriminels
Jean-Michel Bordron	4-nov.-22	sous-groupe	T�moignage de victime
Fr�re Fran�ois Cassingena-Tr�vedy	15-nov.-22	pl�ni�re	De la sexualit� en son site eccl�siastique (Vend�e)
Vicaire g�n�ral Patrick Muller	21-nov.-22	sous-groupe	Pr�vention de la p�dophilie dans l'�glise au Luxembourg
Alain Thomasset sj.	7-d�c.-22	pl�ni�re	Justifications perverses des abus par la th�ologie
Sara	22-d�c.-22	sous-groupe	T�moignage de victime
H�l�ne	13-janv.-23	sous-groupe	T�moignage de victime